



BANQUE
CRAMER

Rapport annuel

2020

Sommaire

Rapport annuel 2020

- 3 Composition des organes et de la Direction générale au 31.12.2020
- 4 Rapport du Conseil d'administration et de la Direction générale
- 6 Gouvernance d'entreprise

Banque Cramer & C^{ie} SA

- 10 Bilan
- 11 Compte de résultat
- 12 Etat des capitaux propres
- 12 Proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan
- 13 Annexe aux comptes annuels
- 41 Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale
- 42 Exigences de publication liées aux fonds propres et à la liquidité

Composition des organes et de la Direction générale au 31 décembre 2020

Conseil d'administration

Manuel	Leuthold	Président
Michel	Ehrenhold	Vice-Président
Massimo	Esposito	Administrateur
Sophie	Maillard	Administratrice
Alain	Sierro	Administrateur

Président d'Honneur

Marco J. Netzer*

Direction générale

Stephan	Keiser	Directeur général ad interim
Marc-Henri	Balma	Directeur
Stéphane	Poulin	Directeur

Comité d'audit

Sophie	Maillard	Présidente
Michel	Ehrenhold	Membre

Comité de nominations et de rémunérations

Manuel	Leuthold	Président
Massimo	Esposito	Membre

Audit interne

PricewaterhouseCoopers SA Genève

Organe de révision

KPMG SA Genève

* Ne participe pas aux séances du Conseil d'administration, sans accès à la documentation y relative

Rapport du Conseil d'administration et de la Direction générale

Mesdames, Messieurs,

L'année sous revue restera dans les mémoires en raison des bouleversements qu'elle a amenés dans notre façon de vivre et de développer nos affaires. Dans ce contexte exigeant, notre Banque est néanmoins parvenue à réaliser un bel exercice, qui est venu récompenser les efforts consentis par les organes et par tout le personnel.

Contexte économique et marchés financiers en 2020

Pour Banque Cramer & Cie SA (ci-après « BCC ») comme pour l'ensemble de l'économie et de la société, le coronavirus, déclaré comme pandémie par l'OMS dès mars 2020, aura marqué de son empreinte l'exercice sous revue.

Les effets de cette pandémie sur l'économie mondiale ont été multiples et souvent violents. Le deuxième trimestre de l'année a vu un arrêt marqué de nombreux secteurs, comme le transport aérien ou le tourisme. Le prix du pétrole, qui s'est effondré jusqu'en territoire négatif en raison de la saturation des capacités de stockage, a mis plusieurs mois pour se reprendre. Le second semestre, en partie sous l'influence de la Chine, a vu un redémarrage bienvenu sur fonds de course aux vaccins et une numérisation renforcée.

Pour tenter de pallier les conséquences liées à la faiblesse de l'économie mondiale en 2020, l'ensemble du secteur public a accordé un soutien massif aux populations rendues vulnérables par le chômage et aux entreprises sinistrées par les conséquences des confinements. Ce soutien, qui a bénéficié d'un appui inconditionnel des banques centrales, a été financé par un recours massif à l'endettement, dont les effets nous accompagneront encore longtemps. En conséquence, il est permis de penser que les taux d'intérêt devraient se maintenir à des niveaux bas à moyen terme.

Sur les marchés financiers également, l'année 2020 a été très tourmentée. Après une chute brutale à la fin du premier trimestre, une remontée spectaculaire a permis de récupérer complètement les pertes et même souvent de réaliser une performance positive sur l'ensemble de l'année. Le facteur décisif était de garder la tête froide et de rester investi et d'investir davantage pour profiter de la vigueur du rebond des marchés.

Le franc suisse a vu sa valeur augmenter face aux principales monnaies. Et ce, bien que la Banque Nationale Suisse (BNS) ait poursuivi ses mesures de soutien aux exportations en continuant à acheter des devises étrangères, gonflant ainsi son bilan. Les interventions de la BNS ont d'ailleurs conduit les Etats-Unis à reprocher à notre pays de soutenir artificiellement son économie.

Les événements saillants de 2020

L'élément ayant de loin eu la plus importante influence sur la marche de nos affaires en 2020 a été la pandémie du coronavirus. Elle a exigé de nous tous une capacité d'adaptation très rapide aux nouvelles contraintes.

Nous avons dû rapidement prendre des mesures pour continuer à assurer en permanence toutes les fonctions essentielles de notre établissement, tout en protégeant la santé de nos collaboratrices et collaborateurs, de nos partenaires et de nos clients. En particulier, la mise en place rapide du travail à domicile par équipes alternées tout en maintenant les effectifs opérationnels nécessaires pour assurer le bon déroulement de l'ensemble des transactions a pu s'appuyer avec succès sur les travaux préparatoires effectués lors des exercices précédents. Le plan de continuité des activités a prouvé sa valeur et tous nos systèmes ont fonctionné à satisfaction et sans interruption.

La brutale correction sur les marchés financiers n'a pas eu de conséquence notable sur les avoirs de nos clients. Une gestion prudente a permis de les préserver. Les couvertures de nos crédits ont également bien résisté et aucun dommage n'est à relever pour notre Banque.

La Banque a par ailleurs dû continuer à procéder aux adaptations nécessaires de son cadre réglementaire pour le mettre en conformité avec l'ensemble des importantes nouvelles dispositions légales et réglementaires. Pour une banque de notre taille, l'effort à fournir afin de respecter en tout temps l'ensemble de la réglementation en vigueur est conséquent. Il exige en outre des ressources nombreuses et qualifiées.

Les économies de coûts ont à nouveau constitué, en 2020, un objectif important pour la Direction et le Conseil. Ces efforts portent leurs fruits et ont apporté une contribution déterminante à la réduction des charges sur l'exercice et, par voie de conséquence, à l'amélioration réjouissante du résultat.

Les résultats 2020

Les efforts entrepris au cours des exercices précédents visant à améliorer l'efficacité de notre modèle opérationnel ont porté leurs fruits en 2020. Durant l'exercice sous revue, les produits de BCC ont augmenté de 3%, pour atteindre CHF 40 millions, alors que les charges d'exploitation ont reculé de 6%, à CHF 34 millions. Le résultat opérationnel a atteint CHF 3 millions, en forte progression par rapport à l'exercice précédent (CHF 1 million). Le bénéfice net ressort quant à lui à CHF 5.3 millions, également en augmentation comparé à l'année 2019 (CHF 0,3 million).

Rapport du Conseil d'administration et de la Direction générale (suite)

Développements récents

Stephan Keiser, Responsable Private Banking et CEO ad interim a décidé de quitter notre établissement à fin janvier 2021. Il a été remplacé dans sa fonction de Responsable du Private Banking par André Mankowsky qui a rejoint BCC en janvier 2021.

En février 2021, BCC a finalisé la vente de la participation minoritaire qu'elle détenait encore dans Private Investment Bank Limited (Bahamas). Cette opération, qui a généré un bénéfice extraordinaire, a été conclue avec effet au 31 décembre 2020, de sorte que cette participation ne figure plus dans les livres de la Banque à cette date.

Conclusion

Après une année 2020 fortement impactée par la pandémie de coronavirus, des perspectives économiques plus favorables devraient contribuer à soutenir l'exercice 2021.

Les progrès réalisés sur le front de la vaccination laissent entrevoir un retour à une situation plus proche de la normale. Nous espérons vivement que ce développement positif nous permettra d'être à nouveau plus présents aux côtés de nos clients, qui ont continué à nous accorder leur confiance au cours de la période difficile que nous venons de traverser. Nous restons confiants pour l'avenir et bien décidés à apporter à nos clients le meilleur conseil possible, une exécution irréprochable de leurs ordres et une gestion de qualité dans le respect des objectifs fixés.

Au nom du Conseil d'administration et de la Direction générale, nous tenons enfin à exprimer nos sincères remerciements à nos collaboratrices et collaborateurs pour leur remarquable engagement durant cette année si particulière.

Genève, le 29 avril 2021

Manuel Leuthold
Président

Stéphane Poulin
Membre de la Direction générale

Gouvernance d'entreprise

1. Organe responsable de la haute direction

1.1 Responsabilités et organisation

Le Conseil d'administration est présidé par M. Leuthold et son Vice-président est M. Ehrenhold. Les autres membres sont M. Esposto, l'un des actionnaires indirects de la Banque, Mme Maillard et M. Sierro.

Le Conseil d'administration a constitué un Comité d'audit (CoA) et un Comité de nominations et de rémunérations (CNR). Ces comités rapportent au Conseil d'administration qui ratifie leurs décisions. Le président du Conseil d'administration est responsable de coordonner et de diriger toutes les activités de ses Comités. Les membres du Conseil d'administration sont solidairement responsables. Le Conseil d'administration peut également constituer d'autres comités ad hoc chargés de traiter des dossiers qui doivent lui être soumis.

Les membres du Conseil d'administration disposent de bonnes compétences en matière de gestion des risques, compliance et dans les secteurs d'activité de la banque. Le Conseil d'administration a essentiellement les attributions et compétences suivantes:

- Fixer les compétences en matière d'octroi de crédit et approuver les crédits qui sont de sa compétence ;
- Approuver les limites dans le cadre de la politique de gestion des risques qui sont de sa compétence ;
- Approuver les contreparties bancaires, dépositaires et brokers ;
- Approuver l'ouverture des comptes PEPs (personnes politiquement exposées) ;
- Décider de l'introduction ou du retrait de procédures juridiques.

Les membres du CoA disposent de bonnes compétences et d'expérience en matière financière et comptable et ont connaissance de l'activité de révision interne et externe. Le CoA n'a pas de compétences décisionnelles. Il rend compte au Conseil d'administration. Le CoA a essentiellement les attributions et compétences suivantes:

- Surveillance et évaluation de l'intégrité des boulements financiers ;
- Surveillance et évaluation du contrôle interne dans le domaine de l'établissement des rapports financiers ;
- Surveillance et évaluation de l'Organe de Révision et de sa coopération avec la Révision Interne ;
- Evaluation du contrôle interne en générale.

Le CNR n'a pas de compétences décisionnelles. Il rend compte au Conseil d'administration des propositions sur les rémunérations et nominations accordées aux membres du Conseil d'administration et aux membres de la Direction générale.

1.2 Membres de l'organe responsable de la haute direction

Le Conseil d'administration est composé exclusivement de membres non exécutifs. Aucun membre du Conseil d'administration ne fait partie de la Direction générale de l'une des filiales ou n'exerce une quelconque fonction de direction dans la Banque pour respecter le principe de l'indépendance fixé à l'article 11, alinéa 2, de l'Ordonnance sur les banques et les caisses d'épargne (OB). Le Conseil d'administration est composé pour un tiers au moins de membres indépendants au sens du cm 17 de la Circ.-FINMA 2017/1.

Il se compose des membres suivants:

Nom, fonction	Parcours professionnel et formation
Manuel Leuthold Président (membre indépendant)	Manuel Leuthold a obtenu un Master en droit et un Master en sciences (économiques) à l'université de Genève. Il a ensuite rejoint l'UBS où il a passé 27 ans, occupant plusieurs postes dans les secteurs Corporate et Institutional Banking, Commodity Finance, Trade Finance et Retail Banking à Genève, Lausanne et Zurich, où il a dirigé le département Corporate and Institutional Clients Switzerland et a été membre de la direction pour la Suisse. Il a également passé 4 ans en tant que Chief Administrative Officer au sein du Groupe Edmond de Rothschild, basé à Genève et actif dans le Private Banking et l'Asset Management. Il y était responsable de toutes les fonctions de support du groupe. Le 1 ^{er} janvier 2016, il a été nommé par le Conseil fédéral au poste de président du Conseil d'administration de Compenswiss (Fonds de compensation AVS/AI/APG). Il est aussi président du Développement économique du Canton de Vaud et membre d'autres conseils dans diverses banques, sociétés et institutions. Manuel Leuthold a rejoint le Conseil d'administration de Banque Cramer & Cie SA en avril 2016.

Gouvernance d'entreprise (suite)

1.2 Membres de l'organe responsable de la haute direction (suite)

Nom, fonction	Parcours professionnel et formation
Michel Ehrenhold Vice-Président	Diplômé de l'Université de Genève (Licence en droit) et de la London School of Economics (LL.M. in Commercial and Corporate Law), Michel Ehrenhold a obtenu son brevet d'avocat à Genève. Il est au bénéfice d'une expérience de 15 ans acquise à Zurich dans le domaine de l'Investment Banking, période durant laquelle il a conseillé de nombreux clients en lien avec des opérations de marchés des capitaux (Equity Capital Markets) et des fusions & acquisitions (M&A). Michel Ehrenhold est également un analyste financier certifié par le CFA Institut (CFA charterholder). En 2015, Michel Ehrenhold a été nommé Secrétaire Général Groupe auprès de Norinvest Holding SA. Michel Ehrenhold a rejoint le Conseil d'administration de Banque Cramer & C ^{ie} SA en avril 2016.
Massimo Esposito Administrateur	En 1989, Massimo Esposito, crée et préside Norfinance SA, société financière avec des intérêts dans la gestion de fortune. Avec la Banque Cantonale Vaudoise (BCV), il participe à la création de DEFI Holding et DEFI Gestion SA, sociétés visant les investissements dans le Private Equity. Après la reprise de IBI International Bankers Incorporated en 1993, la Banque Union de Crédit (BUC) du Groupe FIAT, remplace la BCV au sein de l'actionnariat de Norfinance. En 2003, intervient le rapprochement avec la famille Cramer et la création de Banque Cramer & C ^{ie} SA. Après avoir présidé le groupe Golay Buchel Holding SA (GBH) depuis 1990, Massimo Esposito conduit l'offre publique d'échange en 2008. Norinvest Holding SA a été cotée à la SIX Swiss Exchange jusqu'au 27 avril 2017.
Sophie Maillard Administratrice (membre indépendant)	Avocate, Sophie Maillard a commencé sa carrière au département compliance du Credit Suisse, à Zurich, avant de rejoindre en 2005 la Commission fédérale des banques (aujourd'hui la FINMA) à Berne, en tant que spécialiste du département des autorisations pour les banques et les négociants en valeurs mobilières. Depuis 2012, elle est associée au sein de BRP Bizzozero & Partners SA, à Genève. Cette société est spécialisée dans le conseil aux banques et aux établissements financiers pour les questions réglementaires et de compliance. Sophie Maillard enseigne au Certificate of Advanced Studies de Compliance Management à l'Université de Genève et a rédigé avec Alessandro Bizzozero un ouvrage sur les relations entre les banques dépositaires et les gérants indépendants. Elle a rejoint le Conseil d'administration de la Banque Cramer & C ^{ie} SA en 2015.
Alain Sierro Administrateur (membre indépendant)	Alain Sierro est au bénéfice d'un Master en Sciences économiques obtenu à HEC Lausanne et d'un Diplôme en « Finance and Investment » (CFPI). Il a fondé en 1999 DynaCapital SA - une société spécialisée dans la gestion de « hedge funds » - en Suisse et aux Etats-Unis. Dans son précédent rôle à l'UBS, il était responsable pour la Suisse pour le commerce de titres Canadiens et a également géré un compte « nostro » pour les actions et options américaines. Il a rejoint le groupe Norinvest en 2004 et a occupé notamment la position de CEO de Banque Cramer & C ^{ie} SA de 2005 à octobre 2008 et a été membre de son Conseil d'administration de 2008 à 2011. Toujours dans le Groupe Norinvest, il a été à la tête tout d'abord comme CEO et ultérieurement en qualité d'administrateur délégué de Golay Buchel Holding SA (GBH). Il a joué un rôle important dans la conversion stratégique de cette Holding cotée en bourse et spécialisée dans la haute joaillerie internationale vers le secteur financier, ponctuée par une fusion avec Banque Cramer & C ^{ie} SA. Il a été également au Conseil d'Administration de plusieurs sociétés du Groupe NIH y compris NIH. En février 2011, Alain Sierro a fondé la société SFO Partners SA, un multifamily office basé à Genève, actif principalement dans la gestion de patrimoines et les opérations de corporate finance. Il n'a pas eu de fonction dans le Groupe NIH depuis 2015 à 2019. Alain Sierro a rejoint le Conseil d'administration de Banque Cramer & C ^{ie} SA en avril 2019.

Gouvernance d'entreprise (suite)

2. Direction

Au 31 décembre 2020, la Direction générale est composée des membres suivants:

Nom, fonction	Parcours professionnel et formation
Stephan Keiser Chief Executive Officer ad interim	Stephan Keiser est titulaire d'un Master de la Lucerne School of Economics and Business Administration. Il a débuté sa carrière à la Banque Falck à Lucerne, puis a rejoint Julius Baer pendant 10 ans, travaillant à Londres, New York, Guernesey et Hong Kong. Il a ensuite intégré Vontobel pendant 10 ans avant de rejoindre EFG International puis le 1 ^{er} avril 2018, Banque Cramer & Cie SA, toujours concentré sur le service à une clientèle fortunée dans différentes fonctions de management.
Marc-Henri Balma Chief Operating Officer	Marc-Henri Balma est au bénéfice d'un diplôme de l'International Banking School of New York. Il a rejoint Banque Cramer & Cie SA en mai 2019 pour reprendre la fonction de Chief Operating Officer (COO). Il débute sa carrière bancaire au Credit Suisse et assume rapidement des responsabilités de conduite dans différents services opérationnels. Après 14 années et plusieurs stages et formations à l'étranger, il rejoint JP Morgan (Suisse) SA pour créer le Middle-office du Hub Private Banking International. En 2000, il participe en qualité de COO à la création de Banque Labouchere (Suisse) SA, filiale d'une banque néerlandaise. Puis il se consacre à divers projets en tant que consultant indépendant. De 2003 à 2007, il dirige une partie des Opérations de Union Bancaire Privée à Genève, avant de rejoindre Edmond de Rothschild pour conduire le département Opérations et Logistique jusqu'en 2017. Enfin, avant de rejoindre Banque Cramer & Cie SA, il a œuvré durant deux ans en tant que partenaire de Belmont Consulting Services, bureau de conseil actif dans le domaine financier et spécialisé dans les sujets opérationnels, informatiques et organisationnels.
Stéphane Poulin Chief Financial & Risk Officer	Stéphane Poulin est détenteur d'un baccalauréat avec mention d'honneur en administration des affaires (BComm spécialisation en sciences comptables) de l'Université du Québec à Montréal. Il débute sa carrière en 1992 auprès de PricewaterhouseCoopers au sein du département d'audit et de conseil au Canada et ensuite en Suisse. Il a rejoint le Groupe SYZ en 2003 en tant que Group Financial Controller et a été nommé Group Chief Financial Officer en 2013. Il rejoint Banque Cramer en 2019 en tant que Chief Finance & Risk Officer. Il est membre du Comité Exécutif de Banque Cramer & Cie SA, où il apporte sa vaste expérience en matière de finance, de gestion des risques et de réglementation bancaire.



Etats Financiers

Etats financiers

Bilan

(en milliers de francs suisses)

Actifs	Annexe	31.12.2020	31.12.2019
Liquidités		145'092	104'307
Créances sur les banques	3.9	229'559	135'336
Créances sur la clientèle	3.1	260'433	206'751
Créances hypothécaires	3.1	205'716	154'871
Opérations de négoce	3.2, 3.9	7'127	9'606
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	3.3	2'725	1'947
Immobilisations financières	3.4	52'728	52'818
Comptes de régularisation	2.5	13'543	7'944
Participations	3.5, 3.6	-	1'206
Immobilisations corporelles	3.7	21'538	21'764
Valeurs immatérielles	3.7	420	540
Autres actifs	3.8	156	447
Total des actifs		939'037	697'537
Total des créances subordonnées dont avec obligation de conversion et/ou abandon de créance		-	-
Passifs	Annexe	31.12.2020	31.12.2019
Engagements envers les banques		68'293	72'682
Engagements résultant des dépôts de la clientèle		752'741	537'684
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	3.3	5'474	4'913
Engagements résultant des autres instruments financiers évalués à la juste valeur	3.2, 3.11	21'957	109
Comptes de régularisation		8'577	5'966
Autres passifs	3.8	2'151	1'321
Provisions	3.12	1'879	2'200
Capital social	3.13	50'000	50'000
Réserve légale issue du capital dont réserve issue d'apports en capital exonérés fiscalement		11'772	11'772
Réserve légale issue du bénéfice		11'772	11'772
Bénéfice reporté / (Perte reportée)		8'841	8'841
Bénéfice de la période / (Perte de la période)		2'049	1'725
		5'303	324
Total des passifs		939'037	697'537
Total des créances subordonnées dont avec obligation de conversion et/ou abandon de créance		-	-
Opérations hors bilan	Annexe	31.12.2020	31.12.2019
Engagements conditionnels	3.1, 4.1	9'297	9'018
Engagements irrévocables	3.1	35'129	20'470

Etats financiers (suite)

Compte de résultat (en milliers de francs suisses)

	Annexe	2020	2019
Résultat des opérations d'intérêts			
Produits des intérêts et des escomptes	5.2	6'511	5'434
Produits des intérêts et des dividendes des opérations de négoce		247	197
Produits des intérêts et des dividendes des immobilisations financières		841	1'170
Charges d'intérêts	5.2	964	521
Résultat brut des opérations d'intérêts		8'563	7'322
Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts	3.12	(47)	6
Sous-total Résultat net des opérations d'intérêts		8'516	7'328
Résultat des opérations de commissions et des prestations de service			
Produit des commissions sur les titres et les opérations de placement		21'389	21'686
Produit des commissions sur les opérations de crédit		3'862	449
Produit des commissions sur les autres prestations de service		2'580	2'665
Charges de commissions		(3'091)	(3'337)
Sous-total Résultat des opérations de commissions et des prestations de service		24'740	21'463
Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur	5.1	1'804	7'695
Autres résultats ordinaires			
Résultat des alienations d'immobilisations financières		16	-
Produits des participations		-	-
Résultat des immeubles		49	47
Autres produits ordinaires		4'567	2'093
Autres charges ordinaires		-	-
Sous-total Autres résultats ordinaires		4'632	2'140
Charges d'exploitation			
Charges de personnel	3.10, 5.3	(22'494)	(23'009)
Autres charges d'exploitation	5.4	(11'875)	(13'553)
Sous-total Charges d'exploitation		(34'369)	(36'562)
Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations et valeurs immatérielles		(1'544)	(2'345)
Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes	3.12, 5.5	(878)	1'169
Résultat opérationnel		2'901	888
Produits extraordinaires	5.5	2'670	27
Charges extraordinaires	5.5	-	(383)
Variation des réserves pour risques bancaires généraux	5.5	-	-
Impôts	5.8	(268)	(1) (208)
Résultat de la période		5'303	324

(1) Au 31.12.2019, KCHF 88 ont été reclassés dans les « Autres charges d'exploitation » afin de se conformer à la présentation des comptes de l'exercice 2020.

Etats financiers (suite)

Etat des capitaux propres (en milliers de francs suisses)

	Capital social	Réserve légale issue du capital	Réserve légale issue du bénéfice	Réserves pour risques bancaires généraux	Bénéfice reporté / (Perte reportée)	Résultat de la période	Total
Capitaux propres au 01.01.2020	50'000	11'772	8'841	-	1'725	324	72'662
Répartition du bénéfice 2019	-	-	-	-	324	(324)	-
Dividende	-	-	-	-	-	-	-
Bénéfice 2020	-	-	-	-	-	5'303	5'303
Capitaux propres au 31.12.2020	50'000	11'772	8'841	-	2'049	5'303	77'965

Proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan (en milliers de francs suisses)

Bénéfice 2020	5'303
Bénéfice reporté	2'049
Bénéfice au bilan	7'352
Répartition du bénéfice	
Distribution au moyen du bénéfice au bilan	(7'091)
<i>dont attribution à la réserve légale</i>	(417)
Report à nouveau	261

Un montant de CHF 3.5 millions de dividende ne sera pas payé mais compensé avec une créance de la Banque sur sa maison mère. De plus, un montant de CHF 2.7 millions du dividende prévu sera versé sous la forme d'actions NIH détenues par la Banque.



Annexe aux comptes annuels

Annexe aux comptes annuels

1. Raison sociale, forme juridique et siège de la Banque

Banque Cramer & Cie SA est une société anonyme de droit suisse. En sus de son siège social à Genève, elle est active au travers de ses succursales de Lugano et de Zurich.

Activité et effectif du personnel

Dans le cadre de son activité, la Banque effectue notamment les opérations suivantes:

- Acceptation de fonds en compte courant ;
- Gestion de fortune ;
- Exécution de toutes les opérations sur instruments financiers, papiers ou droits-valeurs dérivés et métaux précieux, ainsi que toutes opérations de bourse pour propre compte ou compte de tiers ;
- Activité d'intermédiation sur obligation ;
- Octroi de crédits lombards et hypothécaires, de prêts et d'avances à terme fixe ou à vue ;
- Opérations de change au comptant ou à terme ;
- Exécution d'opérations à titre fiduciaire ;
- Gestion et conservation de patrimoines ;
- Activité « Structured Finance » ;

La Banque peut en outre acquérir, administrer et contrôler des participations dans toutes les entreprises travaillant dans le même secteur d'activité et acquérir des immeubles en Suisse ou à l'étranger.

Au 31 décembre 2020, la Banque employait 82 personnes, pour un équivalent temps plein de 78.2 (au 31.12.2019, 92 employés pour 88.7 équivalent temps plein).

2. Autres indications requises par la Circulaire FINMA 2020/1

2.1 Principes de comptabilisation et d'évaluation

2.1.1 Principes généraux

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions de la Loi fédérale sur les banques et les caisses d'épargne (LB), à son Ordinance (OB), à l'Ordinance de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers sur l'établissement de la présentation des comptes (OEPC-FINMA) du 31 octobre 2019 et aux prescriptions comptables pour les banques, les maisons de titres, groupes et conglomérats financiers (PCB) du 31 octobre 2019 (circulaire FINMA 2020/1).

Le boulement statutaire avec présentation fiable présente la situation économique de la Banque de façon à ce qu'un tiers puisse s'en faire une opinion fondée. Les comptes annuels peuvent contenir des réserves latentes. Les chiffres des annexes ont été arrondis pour les besoins de la publication.

Les données comparatives sont adaptées afin de se conformer à la présentation des comptes de l'exercice 2020 lorsque nécessaire.

Principes généraux d'évaluation

Les comptes ont été établis selon l'hypothèse de la poursuite de l'activité. Les inscriptions au bilan sont fondées sur des valeurs de continuation.

L'actif comprend les éléments du patrimoine dont l'entreprise peut disposer en raison d'événements passés, dont elle attend un flux d'avantages économiques et dont la valeur peut être estimée avec un degré de fiabilité suffisant. Lorsqu'une estimation fiable de la valeur de l'actif n'est pas possible, il s'agit d'une créance éventuelle, qui est commentée dans l'annexe.

Les dettes qui résultent de faits passés, qui entraînent un flux probable d'avantages économiques à la charge de l'entreprise et dont la valeur peut être estimée avec un degré de fiabilité suffisant sont inscrites au passif du bilan. Lorsqu'une estimation fiable n'est pas possible, une information est fournie en annexe.

La compensation entre actifs et passifs ainsi que celle entre charges et produits sont en principe interdites. La compensation entre créances et engagements est limitée à la compensation des corrections de valeur avec les positions actives correspondantes.

Annexe aux comptes annuels (suite)

2.1.1 Principes généraux (suite)

Liquidités

Les liquidités sont enregistrées à la valeur nominale.

Opérations de financement de titres

Les opérations de financement de titres se réfèrent aux opérations de mise/prise en pension (repurchase/reverse repurchase) ainsi qu'aux opérations de prêt/emprunt de titres (securities lending/securities borrowing).

Créances sur les banques, créances sur la clientèle, créances hypothécaires

Les créances sur les banques, créances sur la clientèle et créances hypothécaires sont enregistrées à la valeur nominale, diminuée des corrections de valeur nécessaires.

Engagements envers les banques et engagements résultant des dépôts de la clientèle

Ces positions sont enregistrées à la valeur nominale. Les engagements en métaux précieux enregistrés dans des comptes métal sont évalués à la juste valeur, dans la mesure où le bien concerné est traité sur un marché efficient au niveau du prix et liquide.

Valeurs de remplacement positives et négatives des instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont utilisés à des fins de négoce et de couverture pour le compte de clients ou pour compte propre.

Opérations de négoce

Les positions des opérations de négoce sont évaluées à la juste valeur à la date du bilan. La juste valeur est basée sur les prix de marché.

Le résultat réalisé et non réalisé de l'évaluation des opérations de négoce sont enregistrés à la rubrique « Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur ».

Opérations et comptabilité de couverture

Dans le cadre de la gestion de son bilan, la Banque utilise des instruments financiers dérivés principalement pour la couverture des risques de taux d'intérêt et de change. Les opérations de couverture sont évaluées de la même façon que l'opération de base qu'elles couvrent.

Dans la mesure où aucune adaptation de valeur de l'opération de base n'a été comptabilisée, le résultat d'évaluation des instruments de couverture est saisi dans le compte de compensation. Le solde net du compte de compensation est présenté soit à la position « Autres actifs » soit à la position « Autres passifs ». Pour le surplus, nous vous renvoyons en annexe 2.4.

Autres instruments financiers avec évaluation à la juste valeur et engagements résultant d'instruments financiers évalués à la juste valeur (option de la juste valeur)

Dans le cadre des activités « Structured Finance », la Banque peut procéder à l'émission de produits structurés. Les produits structurés émis sont publiés dans la rubrique « Engagements résultant des autres instruments financiers évalués à la juste valeur ». Ceux-ci sont inscrits au bilan dans ces positions et évalués à la juste valeur lorsque les conditions ci-dessous sont remplies de manière cumulative:

- Les instruments financiers sont évalués à la juste valeur et correspondent à la stratégie de placement et de gestion des risques qui assure une saisie, une mesure et une limitation appropriée des différents risques ;
- Entre les instruments financiers de l'actif et les engagements, il existe une relation de couverture économique ayant pour conséquence une neutralisation très large de l'évaluation à la juste valeur dans le compte de résultat ;
- L'impact éventuel d'une modification de la propre solvabilité sur la juste valeur, postérieure à l'inscription initiale au bilan, est neutralisé dans le compte de résultat et enregistré dans le compte de compensation.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières comprennent des titres de créance, des titres de participation et des stocks de métaux précieux sous forme physique.

Titres de créance destinés à être conservés jusqu'à l'échéance

L'évaluation et l'enregistrement au bilan des titres de créance destinés à être conservés jusqu'à l'échéance sont effectués à la valeur d'acquisition compte tenu de la délimitation de l'agio ou du disagio (composantes du taux) sur la durée résiduelle (« accrual method »).

Les modifications de valeur en lien avec le risque de défaillance doivent être enregistrées immédiatement dans la position « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ».

Lorsque des immobilisations financières destinées à être conservées jusqu'à l'échéance sont aliénées avant l'échéance ou remboursées par anticipation, les bénéfices et pertes réalisés correspondant à la composante de taux sont délimités sur la durée d'échéance résiduelle de l'opération par les rubriques « Autres actifs » ou « Autres passifs ».

Annexe aux comptes annuels (suite)

2.1.1 Principes généraux (suite)

Titres de créance qui ne sont pas destinés à être conservés jusqu'à l'échéance

Pour les titres de créance qui ne sont pas destinés à être conservés jusqu'à l'échéance, ils sont comptabilisés selon le principe de la valeur la plus basse, une réévaluation au plus à concurrence des coûts historiques ou des coûts d'acquisition doit être enregistrée dès lors que la juste valeur, qui était tombée en dessous de la valeur d'acquisition, est remontée dans l'intervalle.

Le solde des adaptations de valeur est comptabilisé sous les rubriques « Autres charges ordinaires » ou « Autres produits ordinaires ».

Titres de participation, stocks de métaux précieux détenus sous forme physique et pour propre compte

L'évaluation des titres de participation est effectuée à la valeur la plus basse. Les stocks physiques de métaux précieux servant à la couverture des engagements en comptes métaux sont, comme ces derniers, évalués à la juste valeur. Les adaptations de valeur sont enregistrées globalement dans les « Autres charges ordinaires » ou les « Autres produits ordinaires ».

Participations

Sont considérés comme participations, les titres de participation émis par des entreprises, que la Banque détient dans l'intention d'un placement permanent, quelle que soit la part des voix.

Les participations sont évaluées individuellement, à la valeur d'acquisition, déduction faite des corrections économiquement nécessaires. La Banque examine à chaque date du bilan si la valeur des participations s'est dépréciée. Cet examen est effectué sur la base de signes donnant à penser que certains actifs pourraient avoir subi des pertes de valeur.

Si elle observe de tels signes, la Banque détermine la valeur réalisable de chaque actif. La valeur réalisable est la plus élevée des valeurs entre la valeur nette du marché et la valeur d'usage. La valeur d'un actif est dépréciée si sa valeur comptable dépasse la valeur réalisable. S'il y a dépréciation, la valeur comptable est ramenée à la valeur réalisable et la dépréciation de valeur inscrite au débit de la rubrique « Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles ».

Les gains réalisés lors de l'aliénation de participations sont enregistrés dans la rubrique « Produits extraordinaire », les pertes réalisées dans la rubrique « Charges extraordinaire ».

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont portées au bilan à leurs coûts d'acquisition, déduction faite des amortissements planifiés cumulés sur la durée d'utilisation estimée. La limite minimale d'activation d'une immobilisation corporelle de CHF 5'000 est définie par la Banque elle-même, en fonction de ses considérations en matière d'importance relative.

Les immobilisations corporelles sont amorties de façon linéaire par la position « Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles », en fonction de la durée d'utilisation estimée avec prudence.

La durée d'utilisation estimée des immobilisations corporelles se résume comme suit:

- Immeubles de la Banque	100 ans
- Travaux de rénovation des immeubles	10 ans
- Véhicules	8 ans
- Progiciel ASSL	Selon durée du contrat
- Machines de bureau et mobilier	5 ans
- Hardwares serveurs	5 ans
- Autres programmes informatiques	3 ans
- Autres hardwares	3 ans
- Installation téléphonique	3 ans
- Transformations des locaux loués	Selon durée du bail

La Banque examine, à la date du bilan, si la valeur de chaque immobilisation corporelle est dépréciée. Cet examen est effectué sur la base de signes donnant à penser que certains actifs pourraient avoir subi des pertes de valeur. Si elle observe de tels signes, la Banque détermine la valeur réalisable de chaque actif. La valeur d'un actif est dépréciée si sa valeur comptable dépasse la valeur réalisable.

S'il y a dépréciation, la valeur comptable est ramenée à la valeur réalisable et la dépréciation de valeur inscrite au débit de la rubrique « Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles ».

Si l'examen de la préservation de la valeur d'une immobilisation corporelle fait apparaître un changement de la durée d'utilisation, la valeur comptable résiduelle est amortie selon un plan correspondant à la nouvelle durée d'utilisation fixée par la Banque.

Les gains réalisés lors de l'aliénation d'immobilisations corporelles sont enregistrés dans la rubrique « Produits extraordinaire », les pertes réalisées dans la rubrique « Charges extraordinaire ».

Annexe aux comptes annuels (suite)

2.1.1 Principes généraux (suite)

Valeurs immatérielles

Les valeurs immatérielles acquises sont portées à l'actif du bilan lorsqu'elles vont procurer à la Banque des avantages économiques s'étendant sur plusieurs années. Les valeurs immatérielles créées par la Banque ne sont pas activées. Les valeurs immatérielles sont portées au bilan et évaluées selon le principe des coûts d'acquisition.

Les valeurs immatérielles sont amorties de façon linéaire par la position « Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles », en fonction de la durée d'utilisation estimée avec prudence. Les « goodwill » (seule valeur immatérielle de la Banque) sont amortis sur une durée de 5 ans.

Les valeurs immatérielles sont évaluées individuellement, à la valeur d'acquisition, déduction faite des corrections économiquement nécessaires. La Banque examine à chaque date du bilan si la valeur des valeurs immatérielles s'est dépréciée. Cet examen est effectué sur la base de signes donnant à penser que certains actifs pourraient avoir subi des pertes de valeur.

Si elle observe de tels signes, la Banque détermine la valeur réalisable de chaque actif. La valeur réalisable est la plus élevée des valeurs entre la valeur nette du marché et la valeur d'usage. La valeur d'un actif est dépréciée si sa valeur comptable dépasse la valeur réalisable. S'il y a dépréciation, la valeur comptable est ramenée à la valeur réalisable et la dépréciation de valeur inscrite au débit de la rubrique « Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles ».

Les gains réalisés lors de l'aliénation de valeurs immatérielles sont enregistrés dans la rubrique « Produits extraordinaires », les pertes réalisées dans la rubrique « Charges extraordinaires ».

Provisions

Les obligations, juridiques ou de fait, sont évaluées à intervalles réguliers. Une provision est constituée si une sortie de fonds apparaît probable et peut être évaluée de manière fiable. Les provisions existantes sont réévaluées à chaque date du bilan. Elles sont augmentées, maintenues ou reprises sur la base de ces nouvelles évaluations.

Les provisions qui ne sont plus économiquement nécessaires et qui ne sont pas réutilisées immédiatement pour d'autres besoins de même nature sont reprises par le compte de résultat.

La reprise par le compte de résultat de provisions, économiquement plus nécessaires, est enregistrée comme suit:

- Les provisions pour impôts par la rubrique « Impôts » ;
- Les provisions pour engagements de prévoyance par la rubrique « Charges de personnel » ;
- Les autres provisions par la rubrique « Variations des provisions et autres corrections de valeur pertes », à l'exception des provisions de restructuration constituées par la rubrique « Charges de personnel ».

Réserves pour risques bancaires généraux

Les réserves pour risques bancaires généraux sont des réserves constituées préventivement dans le but de couvrir les risques découlant de l'activité de la Banque.

Les réserves pour risques bancaires généraux sont constituées et dissoutes par la rubrique du compte de résultat « Variations des réserves pour risques bancaires généraux ». Les réserves pour risques bancaires généraux ne sont pas imposées.

Impôts

Les impôts courants sont des impôts récurrents, en règle générale annuels, affectant le revenu et le capital. L'impôt sur les transactions n'en fait pas partie.

Les engagements résultant des impôts courants affectant le revenu et le capital sont enregistrés dans la rubrique « Comptes de régularisation » (passif). Les impôts courants affectant le revenu et le capital sont enregistrés dans la rubrique « Impôts » du compte de résultat.

Engagements de prévoyance

Le traitement des engagements de prévoyance se fonde sur la norme Swiss GAAP RPC 16. Par engagements de prévoyance, on entend tous les engagements issus des plans des institutions de prévoyance qui garantissent des prestations de retraite, de décès ou d'invalidité.

La Banque est redevable de la totalité des cotisations de prévoyance réglementaires. La constitution de réserves visant à financer le coût inhérent à l'augmentation de l'espérance de vie s'effectue dans ce cadre.

Opérations hors bilan

Les opérations hors bilan sont présentées à la valeur nominale. Pour les risques prévisibles, des provisions au passif du bilan sont constituées.

2.1.2 Modifications des principes de comptabilisation et d'évaluation

Les principes de comptabilisation et d'évaluation n'ont pas subi de modifications par rapport à l'exercice précédent.

Annexe aux comptes annuels (suite)

2.1.3 Saisie des opérations

Les transactions sont enregistrées au bilan à la date de leur conclusion. Toutes les opérations conclues jusqu'à la date du bilan sont comptabilisées à la date de conclusion (« trade date accounting ») et évaluées selon les principes indiqués ci-dessus.

2.1.4 Conversion des monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont converties en monnaies locales aux taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les résultats de change en monnaies étrangères sont convertis en monnaies locales au moment de leur enregistrement.

Les positions en monnaies étrangères lors de la clôture annuelle sont converties en francs suisses au taux en vigueur à la date du bilan dans la mesure où elles ne sont pas évaluées au cours historique. Le résultat de change issu de la conversion des positions en monnaies étrangères est enregistré dans la rubrique « Résultat des opérations de négociation et de l'option de la juste valeur ». Les taux de conversion des principales monnaies étaient les suivants:

Cours de clôture		
	31.12.2020	31.12.2019
USD	0.8839	0.9678
EUR	1.0825	1.0861

2.1.5 Traitement du refinancement des positions contractées dans le cadre de l'activité de négociation

Les coûts de refinancement des opérations de négociation ne sont pas portés au débit du résultat des opérations de négociation.

2.2 Gestion des risques

Le Conseil d'administration a effectué une analyse des principaux risques auxquels la Banque est exposée. Cette analyse repose sur les données et les outils mis en place par la Banque en matière de gestion des risques. Lors de son analyse des risques, le Conseil d'administration a tenu compte du système de contrôle mis en place en vue de gérer et réduire les risques.

Les directives internes « Politique des risques - Gestion des risques » et « Concept cadre de gestion des risques », approuvées par le Conseil d'administration de la Banque, est le document directeur qui définit la politique des risques et fixe les limites pour les opérations pour compte propre. La Banque a créé différents comités afin d'assurer la gestion des risques en interne.

La Banque veille à disposer d'une organisation du contrôle interne respectant le principe de la séparation des fonctions entre le pouvoir d'exécution, d'autorisation, de contrôle et de comptabilisation. L'exécution de cette disposition est à la charge de la Direction Générale qui doit en référer régulièrement au Conseil d'administration.

Risques de crédit

La stratégie de la Banque consiste principalement à limiter l'octroi des crédits à ceux garantis par le nantissement d'avoirs déposés auprès de la Banque ou par des gages immobiliers situés en Suisse. Les avoirs des clients servant de couverture pour les crédits lombards sont évalués quotidiennement à la valeur de marché pondérée par les taux d'avance défini par type d'investissement.

Pour couvrir le risque de marché des actifs nantis, la Banque applique des abattements sur le prix de marché des titres acceptés en nantissement conformément aux valeurs d'avance définies dans la réglementation interne de la Banque, respectivement des décotes correspondantes, qui sont en pratique normalement plus conservatrices que les décotes réglementaires standards, ou tout au moins équivalentes.

La Banque accorde également des crédits hypothécaires sur des biens immobiliers situés en Suisse. Une revue est faite tous les 5 ou 10 ans sur les immeubles d'habitation et tous les 3 ou 5 ans sur les autres immeubles en fonction du taux d'avance par rapport à la valeur vénale.

La Banque est dotée d'une équipe de collaborateurs spécialisés dans l'activité de « Structured Finance ». Cette activité consiste à développer et implémenter des investissements complexes « tailor made » pour des clients institutionnels et des clients privés fortunés. Ces opérations incluent généralement des crédits majoritairement garantis.

Le respect des marges sur les crédits est surveillé de manière régulière par le service des Crédits. Un rapport détaillé des risques de crédit est remis à la Direction générale à chacune de ses séances et fait l'objet d'une présentation mensuelle au Comité des crédits. Les découverts et avances accordés sans l'existence d'un acte de nantissement signé sont comptablement considérés comme en blanc, même si le débiteur dispose d'un dépôt titres auprès de la Banque.

Annexe aux comptes annuels (suite)

2.2 Gestion des risques (suite)

Risques de crédit (suite)

Les créances en souffrance sont, compte tenu de leur degré de risque de perte, réparties en deux catégories: les créances en souffrance et les créances compromises. Une créance est considérée en souffrance lorsque l'un des paiements relatifs au règlement des intérêts, au paiement des commissions, au remboursement partiel ou intégral du capital n'a pas été totalement obtenu depuis plus de 90 jours après l'échéance. Cela n'engage aucune écriture comptable spécifique. Une créance est considérée comme compromise lorsque des indices probants rendent les paiements contractuels futurs dus au titre du capital et/ou des intérêts peu vraisemblables ou, au plus tard, lorsque ces paiements sont en retard depuis plus de 180 jours. Ces créances sont évaluées individuellement à la valeur de liquidation et la dépréciation de valeur y relative portée en diminution du poste concerné à l'actif du bilan.

La Banque tient à jour, mensuellement, la liste des créances compromises et en souffrances. Une créance n'est plus considérée comme compromise si les arriérés (capital et intérêts) ont été réglés et le service de la dette a repris normalement. Les crédits en blanc sont en général des crédits provisionnés, des crédits à des parties liées, des crédits commerciaux ou des dépassements en compte de la clientèle.

Les intérêts en souffrance ne sont pas extournés rétroactivement. Les créances résultant des intérêts accumulés jusqu'à l'expiration, au plus tard, du délai de 180 jours (intérêts échus et impayés ainsi qu'intérêts courus accumulés) sont dépréciées par la rubrique « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ».

Les intérêts et les commissions correspondantes réputés comme compromis ne sont pas saisis comme produits des intérêts. Sont considérés comme tels les intérêts et les commissions échus depuis plus de 180 jours et impayés.

Risque de règlement livraison pour l'activité de trading sur des gouvernements centraux de pays développés

Dans le cadre de l'activité de trading obligataire sur des gouvernements centraux de pays développés, la Banque ne prend aucune position dans ses livres. Les opérations obligataires d'achat et de vente de tailles similaires sont traitées simultanément par nos opérateurs de marché. La Banque contrôle en fin de journée qu'elle ne porte aucune position ouverte dans ses livres. A ce titre, la Banque n'est pas exposée à un risque de crédit mais à un risque de règlement-livraison: il s'agit du risque de pertes liées aux défaillances du traitement des transactions ou de la gestion des processus et aux relations avec les contreparties commerciales.

La Banque dispose d'une gestion du risque de règlement-livraison qui est intégrée dans le calcul du capital-risque économique (ci-après Economic Risk Capital « ERC »). La limite « ERC » sur le risque de livraison est définie par le Comité Exécutif.

Le calcul « ERC » est fondé sur les paramètres suivants: probabilité de baisse de marché maximum observée, volume d'opérations, volume de règlements ouverts, et de la nature des produits obligataires traités. La Banque estime l'ERC en utilisant l'approche CVaR (Conditional value at risk) sur une période de 5 jours et avec un intervalle de confiance de 99% pour les positions les plus significatives de règlement ouvertes. La valeur à risque conditionnelle est également appelée « perte attendue », « valeur à risque moyenne » ou « risque de perte extrême ». Une CVaR à 5 % correspond au rendement attendu des positions les plus significatives de règlement ouvertes en cours de livraison dans les 99 % des scénarios les plus défavorables sur un horizon temporel de 5 jours.

Risques de contrepartie dans les affaires interbancaires

Dans les transactions interbancaires et les activités de négoce, la Banque utilise pour la gestion des risques de contrepartie un système de limites. Elle ne travaille qu'avec des contreparties de premier ordre et ne noue jamais de relation d'affaires sans procéder à une évaluation détaillée du risque de défaut. Le montant de la limite est essentiellement défini en fonction de la notation de la contrepartie.

Le réexamen de la notation de la contrepartie et de la hauteur de la limite a lieu régulièrement. La fonction de contrôle des risques procède à une surveillance mensuelle de la notation ainsi des indicateurs marché de la contrepartie. Ces contrôles permettent d'identifier une éventuelle dégradation d'une contrepartie. En cas d'événements de marché extrêmes, la Banque examine la situation afin de pouvoir réagir rapidement à une aggravation du risque.

Risques de taux

En raison de la structure de ses activités de bilan, la Banque est exposée à une évolution défavorable causée par une variation des taux d'intérêts sur le marché. Le risque de taux est limité par un suivi régulier de la concordance des échéances entre les actifs et les passifs et par l'utilisation ponctuelle d'instruments de couverture. L'analyse des risques de taux est régie par une Directive spécifique en la matière, approuvée par le Conseil d'administration qui fixe notamment les limites à respecter, les compétences pour la prise de risques et les contrôles à effectuer.

Le service Risk Management détermine l'exposition au risque de taux d'intérêt et rapporte celle-ci régulièrement à la Direction générale. Le refinancement à long terme et la gestion des risques de taux sont assurés par l'Exécution Desk en collaboration avec le service Risk Management, dont les objectifs sont:

- Appréhender, mesurer et piloter les risques de taux liés aux opérations de la clientèle ;
- Optimiser le résultat financier des opérations de couverture ;
- Surveiller la liquidité et prévenir des pénuries potentielles de liquidités.

Annexe aux comptes annuels (suite)

2.2 Gestion des risques (suite)

Risques de compliance

La Banque a défini une méthodologie et mis en place les directives et procédures requises pour l'identification, la mesure, le contrôle et la surveillance du risque compliance, ainsi que la transmission des informations y relatives par le biais de rapports détaillés aux organes. Le dispositif relatif au risque compliance est adapté au fur et à mesure de l'évolution du cadre réglementaire qui est suivie attentivement par la Banque au moyen de la veille réglementaire constante établie. Une revue annuelle des activités et des événements liés au risque compliance est assurée par le service Compliance et rapportée aux organes. De même, la planification des tâches permettant d'encadrer le risque compliance est faite annuellement.

Autres risques de marché

Risques de change

La Banque gère le risque de change afin de minimiser l'impact que les fluctuations monétaires pourraient avoir sur son revenu. Sa stratégie consiste fondamentalement à équilibrer les actifs en monnaies étrangères avec les passifs en monnaies étrangères.

Risques de cours

Le négocie d'instruments financiers est effectué pour le compte de la clientèle et pour compte propre. Les activités pour compte propre concernent notamment des opérations de couverture en lien avec des positions nostro ainsi que des transactions ayant trait à la gestion de la structure du bilan.

Dans le cadre de la gestion de la liquidité de la Banque, celle-ci procède à l'acquisition de différentes positions dans ses portefeuilles titres. Les limites de ces positions ont été préalablement autorisées par le Conseil d'administration.

Liquidité

La stratégie en matière de liquidité est élaborée par le Comité ALM/CCR. Le service Risk Management est responsable du suivi du risque de liquidité et du respect des limites. Le service Risk Management effectue une revue, au minimum une fois par an, à destination du Conseil d'administration.

La stratégie, définie par le comité ALM/CCR, est approuvée par la Direction générale. Les limites de liquidité sont approuvées régulièrement par la Direction générale et le Conseil d'administration qui tiennent compte de la stratégie de la Banque ainsi que de l'appétit au risque. La gestion de la liquidité doit permettre à la Banque de disposer d'une liquidité solide lui permettant de faire face en tout temps à ses obligations de paiement.

Risques opérationnels

On entend par risques opérationnels le risque de pertes provenant de l'inadéquation ou de la défaillance de procédures internes, de personnes et de systèmes ou résultant d'événements extérieurs.

L'évaluation des risques opérationnels porte sur les pertes financières directes ainsi que sur les conséquences qu'entraînerait une perte de confiance des clients. L'objectif premier de la gestion des risques opérationnels est de conforter la réputation de l'établissement vis-à-vis des clients, des actionnaires et du régulateur. Les erreurs opérationnelles, dont un suivi mensuel est effectué, sont communiquées à la Direction générale chaque mois.

Risque juridique

Les litiges font l'objet d'un suivi par le service Legal & Compliance ainsi que par un avocat externe qui représente la Banque une fois le litige ouvert devant un Tribunal civil. La situation des litiges est évaluée régulièrement et les éventuelles provisions déterminées en fonction de l'analyse juridique des prétentions et de l'évolution de la procédure. Certains des contrats de la Banque sont élaborés ou font l'objet d'une revue juridique par un avocat externe.

2.3 Méthodes appliquées pour l'identification des risques de défaillance et pour la détermination du besoin de corrections de valeur

Créances couvertes par hypothèque

Pour les financements de biens immobiliers à usage propre, selon les circonstances la Banque fait appel à des prestataires externes pour l'évaluation des gages mais au minimum tous les 10 ans. Après validation des nouvelles évaluations, le taux d'avance sur gage est mis à jour.

Elle analyse également les arriérés d'intérêts et le respect du plan d'amortissement. Sur cette base, la Banque identifie les crédits hypothécaires présentant des risques accus. Après un examen détaillé, effectué par des spécialistes internes, ces crédits peuvent faire l'objet d'une demande de sûretés supplémentaires ou d'une correction de valeur pour défaut de couverture.

La valeur des immeubles de rendement est déterminée sur la base des revenus locatifs nets. Les revenus locatifs des immeubles de rendement sont remis à jour lors de réexamens périodiques des dossiers hypothécaires. S'il y a des indices de changements des revenus locatifs nets, la Banque procède à une réévaluation de la valeur de l'immeuble et du dossier hypothécaire sans attendre l'échéance de la période de réexamen.

Annexe aux comptes annuels (suite)

2.3 Méthodes appliquées pour l'identification des risques de défaillance et pour la détermination du besoin de corrections de valeur (suite)

Crédits lombards couverts par un portefeuille de titres diversifiés

Les engagements ainsi que la valeur des titres nantis sont vérifiés quotidiennement. Si la valeur de nantissement des sûretés vient à être inférieure au montant du crédit, la Banque exige soit un remboursement partiel, soit des sûretés supplémentaires. Si l'insuffisance de couverture croît ou s'il existe des conditions de marché exceptionnelles, la Banque réalise les sûretés.

Pour ce qui est des crédits en comptes courants, sont considérés comme étant compromis les intérêts et les commissions lorsque la limite de crédit est dépassée depuis plus de 180 jours. Dès cet instant, et jusqu'au moment où aucun intérêt échu depuis 180 jours n'est payé, les intérêts et commissions courus futurs ne sont pas crédités dans la rubrique « Produits des intérêts et des escomptes ».

Crédits spéciaux

Il s'agit de crédit dont les engagements ne sont pas couverts (crédits en blanc) ou sont couverts par des titres nantis qui présentent une concentration, soit du fait des secteurs, soit de certains groupes de contreparties émettrices. Les engagements ainsi que la valeur des titres nantis sont vérifiés quotidiennement. Ces informations sont examinées par le service des Crédits, qui identifiera éventuellement une augmentation des risques. Si tel est le cas, la Banque procédera à une évaluation détaillée et définira avec le conseiller à la clientèle les mesures qui s'imposent. Si cette phase montre que le crédit est compromis, la Banque constitue une correction de valeur.

Procédure de détermination des corrections de valeur et des provisions

Les créances compromises sont évaluées individuellement et la dépréciation de valeur est couverte par des corrections de valeur individuelles. La dépréciation correspond à la différence entre la valeur comptable de la créance et la valeur vraisemblablement réalisable de celle-ci.

Le montant vraisemblablement réalisable de la couverture est la valeur de liquidation (valeur d'aliénation estimative, de laquelle sont retranchés les coûts de détention et les charges de liquidation). Dans ces cas, la Banque examine toujours la totalité de l'engagement du client ou de l'entité économique quant au risque de contrepartie qu'il pourrait représenter.

La Banque n'emploie pas de système de notation interne concernant le classement de ses créances. Le suivi des positions à risques est effectué par le service des Crédits qui définit les corrections de valeur nécessaires pour les créances compromises et en souffrance identifiées. Les créances compromises sont portées au bilan à la valeur nominale dès lors que le capital et les intérêts dus sont à nouveau réglés selon les dispositions contractuelles et les critères de solvabilité.

Les corrections de valeur individuelles et les corrections de valeur pour risques de défaillance et pour risques latents sont compensées avec les positions actives correspondantes. Les corrections de valeur sont dissoutes avec incidence sur le résultat par la rubrique « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ».

Evaluation des sûretés de crédit

Créances couvertes par hypothèque

Les crédits garantis par gage immobilier ne sont jamais octroyés sans une évaluation des sûretés axée sur l'utilisation de l'objet. Les biens destinés à l'habitation sont évalués au travers d'une plateforme externe d'évaluation qui se base sur des modèles d'évaluation hédoniques. Ces évaluations sont rapprochées au prix d'une transaction effective dans la même localité. Pour les immeubles locatifs, les immeubles commerciaux et les objets spéciaux, l'évaluation est confiée à des experts immobiliers externes, qui déterminent la valeur de rendement. Pour les créances compromises, la valeur de liquidation du bien est établie. La Banque prend comme base de l'octroi des crédits la valeur la plus basse entre l'estimation interne, le prix d'achat et l'éventuelle estimation externe.

Crédits couverts par un portefeuille de titres diversifié

Pour les crédits lombards et autres crédits couverts par des titres, seules des sûretés (obligations, actions) facilement négociables sont normalement acceptées. La Banque accepte les produits structurés si les investissements font l'objet d'une cotation régulière ou si ceux-ci sont émis par la Banque elle-même. Pour couvrir le risque de marché des actifs nantis, la Banque pratique des abattements sur le prix de marché des titres acceptés en nantissement.

Crédits avec couverture unique ou concentration

Pour les crédits couverts par des titres uniques ou peu diversifiés, des sûretés facilement négociables auprès d'une bourse reconnue ou sur un marché représentatif sont normalement acceptées. La Banque limite ses expositions sur les crédits concentrés.

Annexe aux comptes annuels (suite)

2.4 Politique d'affaires lors de la mise en œuvre d'instruments financiers dérivés et de l'utilisation de la comptabilité de couverture

Politique d'affaires lors de la mise en œuvre d'instruments financiers dérivés

La Banque conclut des contrats d'instruments financiers dérivés à des fins de négoce et de couverture. La Banque n'a pas d'activité de « market maker ». Elle pratique le négoce d'instruments standardisés aussi bien que d'instruments de gré à gré, et ce tant pour propre compte qu'à la demande de clients. Elle n'exerce pas d'activité de négoce de dérivés de crédit.

Les instruments financiers dérivés sont utilisés à la fois dans le cadre de l'activité « Structured Finance » ainsi que dans le cadre de la gestion des risques. Dans le cadre de la gestion des risques, ils servent essentiellement à couvrir les risques de taux d'intérêt.

Utilisation de la comptabilité de couverture (« hedge accounting »)

La Banque utilise des instruments financiers dérivés dans le cadre de ses activités de gestion du bilan, principalement pour gérer son exposition au risque de taux. Ces opérations sont enregistrées comme des opérations de couverture du type « macro hedge » et leur impact au compte de résultat est imputé pour leur flux net d'intérêt sous la rubrique « Produits des intérêts et des escomptes » ou « Charges d'intérêts ». La variation de la juste valeur des instruments financiers utilisés dans un but de couverture est enregistrée au « Compte de compensation » sous les rubriques « Autres actifs » ou « Autres passifs ».

La Banque documente la relation entre l'instrument de l'opération de couverture et l'opération de base, l'objectif de l'opération de couverture ainsi que la méthode pour mesurer l'effectivité de la relation de couverture. Les opérations de couverture sont exclusivement composées de swaps de taux (IRS) payeurs et receveurs dont la très large majorité est en CHF. Les positions sensibles aux variations de taux (essentiellement des créances hypothécaires) sont groupées par échéance et couvertes à l'aide d'opérations de macro hedges.

Tous les trimestres, un test d'effectivité est établi. Il s'agit en premier lieu de s'assurer que le nominal des opérations de base est toujours supérieur ou égal au nominal de l'opération de couverture. Ensuite, la relation de couverture est évaluée de manière rétrospective et prospective. Le test prospectif consiste à mesurer la variation de la valeur économique des opérations de couverture et des opérations de base pour des chocs de taux de +/- 100 bps. Pour être considérée comme opération de couverture, la variation relative de valeur des opérations de couverture et des opérations de base doit se situer entre 80% et 125%.

Dans le cas d'une surcouverture, la fraction excédentaire de l'instrument financier dérivé est assimilée à une opération de négoce et enregistrée dans la rubrique « Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur ».

Le solde des opérations de couverture de taux devenues inefficaces ou aliénées avant l'échéance sont traitées selon les prescriptions relatives à la revente ou au remboursement anticipé des immobilisations financières détenues jusqu'à l'échéance. Les variations ultérieures de la juste valeur des instruments financiers de couverture de taux devenus inefficaces sont enregistrées dans la rubrique « Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur ».

2.5 Evénements significatifs survenus après la date du bilan

En février 2021, BCC a finalisé la vente de la participation minoritaire qu'elle détenait encore dans Private Investment Bank Limited (Bahamas). Cette opération, qui a généré un bénéfice extraordinaire, a été conclue avec effet rétroactif au 31 décembre 2020, de sorte que cette participation ne figure plus dans les livres de la Banque à cette date.

Annexe aux comptes annuels (suite)

3. Informations relatives au bilan

3.1 Présentation des couvertures des créances et des opérations hors bilan ainsi que des créances compromises (en milliers de francs suisses)

Couverture des créances et des opérations hors bilan	Nature des couvertures			
	Couvertures hypothécaires	Autres couvertures	Sans couverture	Total
Prêts <i>(avant compensation avec les corrections de valeur)</i>				
Créances sur la clientèle	-	248'794	12'390	261'184
Créances hypothécaires	205'988	-	-	205'988
- immeubles d'habitation	184'596	-	-	184'596
- immeubles commerciaux	11'063	-	-	11'063
- immeubles artisanaux et industriels	3'733	-	-	3'733
- autres	6'596	-	-	6'596
Total des prêts <i>(avant compensation avec les corrections de valeur) 31.12.2020</i>	205'988	248'794	12'390	467'172
Total des prêts <i>(avant compensation avec les corrections de valeur) 31.12.2019</i>	155'142	197'338	10'131	362'611
Total des prêts <i>(après compensation avec les corrections de valeur) 31.12.2020</i>	205'716	248'794	11'639	466'149
Total des prêts <i>(après compensation avec les corrections de valeur) 31.12.2019</i>	154'871	197'338	9'413	361'622
Hors bilan				
Engagements conditionnels	-	9'197	100	9'297
Engagements irrévocables	-	32'337	2'792	35'129
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires	-	-	-	-
Crédits par engagements	-	-	-	-
Total du hors-bilan 31.12.2020	-	41'534	2'892	44'426
Total du hors-bilan 31.12.2019	-	27'620	1'868	29'488
Créances compromises	Montant brut	Valeur estimée de réalisation des sûretés	Montant net	Corrections de valeur individuelles
31.12.2020	1'167	144	1'023	1'023
31.12.2019	1'169	180	989	989

Annexe aux comptes annuels (suite)

3.2 Répartition des opérations de négoce et autres instruments financiers évalués à la juste valeur (en milliers de francs suisses)

	31.12.2020	31.12.2019
Actifs		
Opérations de négoce		
Titres de dette, papiers / opérations du marché monétaire	4'450	6'792
- <i>dont cotés</i>	4'450	6'792
Titres de participation	2'677	2'814
Autres instruments financiers évalués à la juste valeur		
Produits structurés	-	-
Autres	-	-
Total des actifs	7'127	9'606
- <i>dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation</i>	-	-
Engagements		
Autres instruments financiers évalués à la juste valeur		
Produits structurés	21'957	109
Total des engagements	21'957	109
- <i>dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation</i>	-	-

3.3 Présentation des instruments financiers dérivés (actifs et passifs) (en milliers de francs suisses)

	Instruments de négoce			Instruments de couverture		
	Valeurs de remplacement positives	Valeurs de remplacement négatives	Volumes des contrats	Valeurs de remplacement positives	Valeurs de remplacement négatives	Volumes des contrats
Instruments de taux						
Swaps d'intérêts	9	757	36'100	-	63	5'800
Total des instruments de taux	9	757	36'100	-	63	5'800
Devises / Métaux précieux						
Contrats à terme	749	722	35'219	-	-	-
Swaps combinés d'intérêts et de devises	1'967	3'932	413'222	-	-	-
Options (OTC)	-	-	-	-	-	-
Total des devises / Métaux précieux	2'716	4'654	448'441	-	-	-
Total au 31.12.2020	2'725	5'411	484'541	-	63	5'800
Total au 31.12.2019	923	842	180'963	1'024	4'071	291'799

La Banque n'effectue pas de contrat de netting des valeurs de remplacement positives et négatives.

Répartition selon les contreparties	Banques et négociants en valeurs mobilières	Autres clients
Valeurs de remplacement positives au 31.12.2020	1'963	762

Annexe aux comptes annuels (suite)

3.4 Répartition des immobilisations financières (en milliers de francs suisses)

	Valeur comptable		Juste valeur			
	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2020	31.12.2019		
Répartition des immobilisations financières						
Titres de créance						
- dont destinés à être conservés jusqu'à l'échéance	36'577	39'514	36'859	39'841		
- dont non destinés à être conservés jusqu'à l'échéance (disponibles à la revente)	36'577	39'514	36'859	39'841		
- Titres de participations	150	150	189	189		
- dont participations qualifiées	-	-	-	-		
Métaux précieux	16'001	13'154	16'001	13'154		
Immeubles	-	-	-	-		
Total des immobilisations financières	52'728	52'818	53'049	53'184		
- dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités	33'940	34'674	34'192	35'004		
Répartition des contreparties selon la notation	de AAA à AA-	de A+ à A-	de BBB+ à BBB-	de BB+ à B-	Inférieur à B-	Sans notation
Valeur comptable des titres de créances	36'577	-	-	-	-	-

La Banque se fonde sur les classes de notation de Fitch.

3.5 Présentation des participations (en milliers de francs suisses)

	Valeur d'acquisition	Corrections de valeurs cumulées et adaptations de valeurs	Valeur comptable au 31.12.2019	Changement d'affectation	Investissements	Désinvestissements	Corrections de valeur	Valeur comptable au 31.12.2020
Autres participations								
- sans valeur boursière	1'806	(600)	1'206		580	(1786)	-	-

En février 2021, BCC a finalisé la vente de la participation minoritaire qu'elle détenait encore dans Private Investment Bank Limited (Bahamas). Cette opération, qui a généré un bénéfice extraordinaire (voir également note 5.5), a été conclue avec effet au 31 décembre 2020, de sorte que cette participation ne figure plus dans les livres de la Banque à cette date.

Annexe aux comptes annuels (suite)

3.6 Indication des entreprises dans lesquelles la banque détient une participation permanente significative, directe ou indirecte

Raison sociale et siège	Activité	Devise	Capital social	Part de capital et part des voix en % au 31.12.2020	Part de capital et part des voix en % au 31.12.2019	Détention directe / indirecte
Sofipo SA, en liquidation, Lugano Private Investment Bank Limited, Nassau	Fiduciaire Gestion de fortune	CHF USD	2'000'000 7'000'000	30 0	30 15	Directe Directe

3.7 Présentation des immobilisations corporelles et des valeurs immatérielles (en milliers de francs suisses)

	Valeur d'acquisition	Amortissements cumulés	Valeur comptable au 31.12.2019	Changement d'affectation	Investissements	Amortissements	Reprises	Valeur comptable au 31.12.2020
Immobilisations corporelles								
Immeubles à l'usage de la Banque	34'675	(15'410)	19'265		94	(639)		18'720
Software acquis séparément	25'630	(23'400)	2'230		1'065	(659)		2'636
Autres immobilisations corporelles	6'987	(6'718)	269		39	(126)		182
Total des immobilisations corporelles	67'292	(45'528)	21'764	-	1'198	(1'424)	-	21'538
Valeurs immatérielles								
Goodwill	600	(60)	540		0	(120)		420
Total des valeurs immatérielles	600	(60)	540	-	0	(120)	-	420

Annexe aux comptes annuels (suite)

3.7 Présentation des immobilisations corporelles et des valeurs immatérielles (suite) (en milliers de francs suisses)

Leasing opérationnel	31.12.2020	31.12.2019
Engagements de leasing non-inscrits au bilan		
Echéant dans les 12 mois	-	17
Echéant dans un intervalle compris entre 12 mois et 5 ans	624	744
Echéant à plus de 5 ans		
Total des engagements de leasing non-inscrits au bilan	624	761
- dont résiliables à 12 mois	-	-

3.8 Répartition des autres actifs et autres passifs (en milliers de francs suisses)

Autres actifs	31.12.2020	31.12.2019
Impôts indirects à récupérer	48	302
Compte de compensation	66	145
Solde des opérations bancaires internes	42	-
Total des autres actifs	156	447
Autres passifs	31.12.2020	31.12.2019
Comptes de règlement	1'749	523
Impôts indirects dus	402	455
Compte de compensation	-	343
Total des autres passifs	2'151	1'321

3.9 Indication des actifs mis en gage ou cédés en garantie de propres engagements ainsi que des actifs qui font l'objet d'une réserve de propriété (en milliers de francs suisses)

Actifs nantis / cédés	31.12.2020		31.12.2019	
	Valeurs comptables	Engagements effectifs	Valeurs comptables	Engagements effectifs
Créances sur les banques	21'827	19'020	30'655	4'481
Opérations de négoce	4'490	4'488	5'815	1'457
Total des actifs nantis / cédés	26'317	23'508	36'470	5'938

Annexe aux comptes annuels (suite)

3.10 Indications relatives à la situation économique des propres institutions de prévoyance (en milliers de francs suisses)

Réserves de contribution de l'employeur (RCE)

Il n'existe pas de réserves de cotisations de l'employeur auprès des institutions de prévoyance au 31 décembre 2020 (2019: néant).

Présentation de l'avantage / engagement économique et des charges de prévoyance

	Cotisations payées	Charges de prévoyance dans les charges de personnel	
	2020	2020	2019
Plans de prévoyance sans excédent ni insuffisance	1'643	1'643	1'827
Total	1'643	1'643	1'827

Tous les collaborateurs de la Banque âgés de 18 ans révolus sont affiliés chez AXA-Vie SA, fondation LPP semi-autonome juridiquement indépendante de la Banque, qui offre un plan avec primauté des cotisations. Son but est d'assurer les collaborateurs contre les conséquences économiques résultant de la retraite, de l'invalidité et du décès et garantissant des prestations fixées par voie de réglementation. Elle participe à l'application du régime de l'assurance obligatoire introduit par la LPP et satisfait à ses exigences minimales. Ne sont pas affiliés les collaborateurs qui disposent de contrats d'une durée inférieure à trois mois.

Les collaborateurs peuvent bénéficier de deux plans de prévoyance. Le premier plan concerne les personnes ayant un salaire annuel égal ou inférieur à KCHF 150 et le deuxième un salaire annuel supérieur à KCHF 150. Dans chaque plan, il est possible d'opter pour une bonification de vieillesse supplémentaire de 1 % ou 2 %, à titre facultatif et 100 % à charge de la personne assurée. L'âge de la retraite est de 64 ans pour les femmes et 65 ans pour les hommes. Le salaire assuré de chaque employé correspond au salaire AVS sans déduction de coordination et les primes sont supportées à concurrence de 60 % par la Banque.

L'institution de prévoyance et la fondation pour les cadres établissent leurs comptes selon les recommandations de présentation des comptes Swiss GAAP RPC 26. Il n'existe aucun autre engagement concernant l'employeur.

L'institution de prévoyance de la Banque présente un taux de couverture supérieur ou égal à 100% au 31 décembre 2020 (2019, 112.5%). Il n'y a aucun avantage économique pour la Banque au 31 décembre 2020 (2019: néant). La Banque n'est pas tenue de verser des cotisations complémentaires allant au-delà des cotisations réglementaires.

Engagements envers les propres institutions de prévoyance

La Banque n'a pas d'engagement envers ses propres institutions de prévoyance au 31 décembre 2020 (2019: néant).

Annexe aux comptes annuels (suite)

3.11 Produits structurés émis (en milliers de francs suisses)

	Valeur comptable				
	Evaluation globale		Evaluation séparée		
	Comptabilisation dans les opérations de négocie	Comptabilisation dans les autres instruments financiers évalués à la juste valeur	Valeur de l'instrument de base	Valeur du dérivé	Total
Risque sous-jacent du dérivé incorporé					
Titres de participation	-	21'957	-	-	21'957
Matières premières/métaux précieux	-	-	-	-	-
Total au 31.12.2020	-	21'957	-	-	21'957
<i>Total au 31.12.2019</i>	<i>-</i>	<i>109</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>109</i>

Tous les produits structurés émis le sont avec reconnaissance de dette propre.

Evaluation globale:

Au 31 décembre 2020, les produits structurés émis par la Banque sont évalués de manière globale et sont enregistrés dans les « Engagements résultant des autres instruments financiers évalués à la juste valeur ». La juste valeur découle d'un prix du marché et les réévaluations subséquentes sont comptabilisées sous « Résultat des opérations de négocie et de l'option de la juste valeur ».

Annexe aux comptes annuels (suite)

3.12 Présentation des correctifs de valeurs, des provisions et des réserves pour risques bancaires généraux ainsi que leurs variations durant l'exercice de référence (en milliers de francs suisses)

	Etat au 31.12.2019	Utilisations conformes à leur but	Déférence de change	Changement d'affectation	Nouvelles constitutions à la charge du compte de résultat	Dissolution par le compte de résultat	Etat au 31.12.2020
Provisions de restructurations	47						
Autres provisions	2'153	(3) (1'177)	-	(44) 44	531 428	(100)	531 1'348
Total des provisions	2'200	(1'180)	-	-	959	(100)	1'879
Corrections de valeur pour risques de défaillance et risques pays	989	-	(14)	-	52	(5)	1'022
- <i>dont corrections de valeur pour risques de défaillance des créances compromises</i>	989	-	(14)	-	52	(5)	1'022
- <i>dont corrections de valeur pour risques latents</i>	-	-	-	-	-	-	-

Le solde de la provision couvrant la garantie octroyée à l'acquéreur dans le cadre de la vente des immeubles à Lausanne en 2015 jusqu'à l'échéance du contrat en novembre 2021 a été entièrement utilisée conformément à son but, un accord ayant été trouvé avec le propriétaire des locaux. La Banque est libre de tout engagement y relatif.

Les autres provisions sont également composées de provisions pour des procédures en cours ou potentielles, lorsque la Direction estime que ces dernières sont susceptibles d'entraîner une perte ou un engagement financier, ou lorsque le litige devrait être réglé de manière transactionnelle et que le montant de l'obligation ou de la perte peut être estimé de manière fiable. La Banque considère que les provisions existantes couvrent les risques inhérents.

La constitution de provision pour restructuration totalisant KCHF 531 est en relation avec un projet spécifique qui vise notamment une réduction des coûts.

Les corrections de valeur pour risques de défaillance ont été ajustées aux risques économiques identifiés. Aucune nouvelle correction de valeur n'a été constituée en 2020.

3.13 Présentation du capital social (en milliers de francs suisses)

	31.12.2020			31.12.2019		
	Valeur nominale totale	Nombre de titres	Capital donnant droit au dividende	Valeur nominale totale	Nombre de titres	Capital donnant droit au dividende
Capital-actions	50'000	62'500	50'000	50'000	62'500	50'000
- <i>dont libéré</i>	50'000	62'500	50'000	50'000	62'500	50'000
Total du capital social	50'000	62'500	50'000	50'000	62'500	50'000

Toutes les composantes du capital social sont entièrement libérées. Pour pouvoir exercer leur droit de vote et les droits qui lui sont liés, les détenteurs d'actions nominatives doivent être reconnus par le Conseil d'administration et inscrits dans le registre des actionnaires. Cet assentiment peut être refusé si l'actionnaire ne déclare pas avoir acquis les actions en son nom et pour son compte. Ce sont les seules restrictions au droit de vote des actionnaires.

Annexe aux comptes annuels (suite)

3.14 Indications des participants significatifs (en milliers de francs suisses)

La Banque détient au 31.12.2020, 1'336'540 actions nominatives de sa maison-mère Norinvest Holding SA pour une valeur comptable de KCHF 2'673 au 31 décembre 2020 contre 1'336'540 actions nominatives pour une valeur comptable de KCHF 2'845 au 31 décembre 2019.

Les participants ci-dessous détiennent directement des participations conférant plus de 5% des droits de vote:

	31.12.2020		31.12.2019	
	Nominal	Part en %	Nominal	Part en %
Norinvest Holding SA	50'000	100.00%	50'000	100.00%

Les participants ci-dessous détiennent directement ou indirectement des participations conférant 5% et plus des droits de vote de Norinvest Holding SA (soit indirectement 5% de la Banque):

	31.12.2020		31.12.2019		Détenzione Directe/ indirecte
	Nominal	Part en %	Nominal	Part en %	
- Valartis AG ¹	6'422	25.00%	6'422	25.00%	Directe
- Massimo Esposito ²	3'790	14.75%	3'790	14.75%	Directe/Indirecte
- MB Primoris Ltd ³	1'628	6.34%	1'628	6.34%	Directe
- Davide Savoino	1'513	5.89%	1'513	5.89%	Directe
- Jean-Gabriel Arqueros	203	0.79%	2'500	9.73%	Directe

Il existe un groupe organisé lié par une convention d'actionnaires et regroupant 20 personnes physiques et morales (au 31 décembre 2019: 21 personnes). Au 31 décembre 2020, le groupe organisé d'actionnaires détenait au total 75.46 % (au 31 décembre 2019: 84.43 %) du capital-actions et des droits de vote de la société Norinvest Holding SA.

- 1) M. Gustav Stenbolt détient indirectement, au travers de Tidesea AG, Fribourg/Suisse, MCG Holding SA, Baar/Suisse et Valartis Group AG, Fribourg/Suisse, 40.32 % (au 31 décembre 2019: 37.22 %) du capital de Valartis AG, qui détient elle-même 6'421'827 actions nominatives de Norinvest Holding SA.
- 2) M. Massimo Esposito détient également indirectement 68.84 % (au 31 décembre 2019: 68.84 %) de Immopart financement SA, qui détient elle-même 1'184'321 actions nominatives de Norinvest Holding SA. M. Massimo Esposito détient également directement 77.33 % (au 31 décembre 2019: 77.33 %) de Timea Holding SA, qui détient elle-même 49'792 actions nominatives de Norinvest Holding SA.
- 3) M. Allan J. Myers détient 46.67 % (au 31 décembre 2019: 46.67 %) de MB Primoris Limited, Stans qui détient elle-même 1'628'100 actions nominatives de Norinvest Holding SA.

Annexe aux comptes annuels (suite)

3.15 Indication des créances et engagements envers les parties liées (en milliers de francs suisses)

	Créances		Engagements	
	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2020	31.12.2019
Participants qualifiés	13'190	12'294	11'008	12'873
Sociétés du groupe	124	181	4	3
Sociétés liées	-	-	-	-
Affaires d'organes	322	322	71	56
Autres parties liées	5'289	5'456	6'207	73'742

Dans le cadre des activités normales, la Banque est amenée à effectuer des transactions avec des participants qualifiés. Celles-ci comprennent notamment des avances, des dépôts et des transactions sur instruments financiers (opérations sur devises, sur titres, etc.).

Au 31 décembre 2020, une partie liée est à la fois participant qualifié et affaire d'organes pour une créance de KCHF 2'600 (2019: KCHF 2'600) et un engagement de KCHF 7 (2019: KCHF 8). Ces montants ont été enregistrés dans la ligne « Participants qualifiés ».

Il n'existe pas d'opérations hors bilan significatives avec des personnes proches.

Les opérations avec des parties liées sont conclues à des conditions conformes au marché, à l'exception:

- Au 31 décembre 2020, la Banque a une exposition sans couverture sur la maison mère (compte courant débiteur) de CHF 3.5 millions (CHF 1.7 millions en 2019) ;
- Des actionnaires de Norinvest Holding SA bénéficiant de droit de garde et de frais réduits ;
- D'un participant qualifié bénéficiant d'un taux d'intérêt réduit sur les crédits hypothécaires (taux du marché -0.5%).

Annexe aux comptes annuels (suite)

3.16 Présentation de la structure des échéances des instruments financiers (en milliers de francs suisses)

Actifs/instruments financiers	Echu						Total
	A vue	Dénonçable	D'ici 3 mois	Entre 3 et 12 mois	Entre 12 mois et 5 ans	Après 5 ans	
Liquidités	145'092	-	-	-	-	-	145'092
Créances sur les banques	202'518	-	27'041	-	-	-	229'559
Créances sur la clientèle	588	48'550	124'784	54'061	32'450	-	260'433
Créances hypothécaires	-	2'065	77'165	45'836	71'954	8'696	205'716
Opérations de négoce	7'127	-	-	-	-	-	7'127
Valeurs de remplacements positives d'instruments financiers dérivés	2'725	-	-	-	-	-	2'725
Immobilisations financières	16'152	-	3'531	7'916	25'129	-	52'728
Total 31.12.2020	374'202	50'615	232'521	107'813	129'533	15'899	903'380
Total 31.12.2019	265'277	37'976	115'055	104'673	126'756	15'899	665'636
Fonds étrangers/ instruments financiers	Echu						Total
	A vue	Dénonçable	D'ici 3 mois	Entre 3 et 12 mois	Entre 12 mois et 5 ans	Après 5 ans	
Engagements envers les banques	63'966	4'327	-	-	-	-	68'293
Engagement résultant des dépôts de la clientèle	744'873	7'868	-	-	-	-	752'741
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	5'474	-	-	-	-	-	5'474
Engagements résultant des autres instruments financiers évalués à la juste valeur	21'957	-	-	-	-	-	21'957
Total 31.12.2020	836'270	12'195	-	-	-	-	848'465
Total 31.12.2019	591'618	17'043	1'728	3'470	-	1'529	615'388

Annexe aux comptes annuels (suite)

3.17 Présentation des actifs et passifs répartis entre la Suisse et l'étranger selon le principe du domicile (en milliers de francs suisses)

	31.12.2020		31.12.2019	
	Suisse	Etranger	Suisse	Etranger
Actifs				
Liquidités	145'092	-	104'307	-
Créances sur les banques	200'695	28'864	101'827	33'509
Créances sur la clientèle	68'717	191'716	46'991	159'760
Créances hypothécaires	205'716	-	154'871	-
Opérations de négoce	2'673	4'454	2'770	6'836
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	1'984	741	1'703	244
Immobilisations financières	16'151	36'577	13'304	39'514
Comptes de régularisation	12'939	604	7'227	717
Participations	-	-	-	1'206
Immobilisations corporelles	21'538	-	21'764	-
Valeurs immatérielles	420	-	540	-
Autres actifs	156	-	447	-
Total des actifs	676'081	262'956	455'751	241'786
Passifs				
Engagements envers les banques	8	68'285	1'741	70'941
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	145'698	607'043	97'042	440'642
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	4'432	1'042	4'427	486
Engagements résultant des autres instruments financiers évalués à la juste valeur	-	21'957	-	109
Comptes de régularisation	8'576	1	5'738	228
Autres passifs	2'151	-	1'321	-
Provisions	1'879	-	2'200	-
Capital social	50'000	-	50'000	-
Réserve légale issue du capital	11'772	-	11'772	-
Réserve légale issue du bénéfice	8'841	-	8'841	-
Bénéfice reporté/perte reportée	2'049	-	1'725	-
Résultat de la période	5'303	-	324	-
Total des passifs	240'709	698'328	185'131	512'406

La répartition entre la Suisse et l'étranger est effectuée en fonction du domicile du client, à l'exception des créances hypothécaires pour lesquelles le lieu de situation de l'objet est déterminant. Le Liechtenstein est considéré comme pays étranger.

Annexe aux comptes annuels (suite)

3.18 Répartition du total des actifs par pays ou groupes de pays selon le principe de domicile (en milliers de francs suisses)

	31.12.2020	31.12.2019		
	Valeur absolue	Part en %	Valeur absolue	Part en %
Europe				
Suisse	676'081	72.00	455'751	65.34
Luxembourg	11'323	1.21	4'954	0.71
Allemagne	28'876	3.08	27'551	3.95
Finlande	1'775	0.19	8'679	1.24
France	4'129	0.44	4'895	0.70
Royaume-Uni	26'914	2.87	28'401	4.07
Italie	5'307	0.56	3'868	0.55
Reste de l'Europe	78'325	8.34	54'890	7.88
Sous-total Europe	832'730	88.68	588'989	84.44
Amérique				
Antilles britanniques	19'218	2.05	23'189	3.32
Panama	17'325	1.83	17'070	2.45
Iles Cayman	443	0.05	1'010	0.14
Amérique du Nord	18'594	1.98	18'798	2.69
Reste de l'Amérique	15'361	1.64	13'818	1.98
Sous-total Amérique	70'941	7.55	73'885	10.58
Australie/Océanie	30'294	3.23	11'700	1.68
Asie	3'876	0.41	21'529	3.09
Afrique	1'196	0.13	1'434	0.21
Total des actifs	939'037	100.00	697'537	100.00

3.19 Répartition du total des actifs selon la solvabilité des groupes de pays (domicile du risque) (en milliers de francs suisses)

Expositions nettes à l'étranger	31.12.2020		31.12.2019	
	Montant	Part en %	Montant	Part en %
Classes de risques SERV				
1 & 2	155'735	73.44	135'294	55.95
3	1'471	0.69	21'300	8.81
4	38'790	18.29	46'983	19.43
5	7'061	3.33	3'398	1.41
6	563	0.27	1'563	0.65
7	1'926	0.91	8'436	3.49
Sans notation	6'501	3.07	24'812	10.26
Total des actifs	212'048	100.00	241'786	100.00

La Banque utilise les notations fournies par la FINMA qui proviennent de l'Assurance suisse contre les risques à l'exportation SERV (établissement de droit public de la Confédération).

Annexe aux comptes annuels (suite)**3.20 Présentation des actifs et passifs répartis selon les monnaies les plus importantes pour la banque (en milliers de francs suisses)**

Actifs	CHF	EUR	USD	Autres	Total
Liquidités	143'607	1'358	74	53	145'092
Créances sur les banques	25'449	117'015	15'980	71'115	229'559
Créances sur la clientèle	80'084	102'868	53'729	23'752	260'433
Créances hypothécaires	205'716	-	-	-	205'716
Opérations de négoce	2'673	-	4'453	1	7'127
Valeurs de remplacements positives d'instruments financiers dérivés	2'725	-	-	-	2'725
Immobilisations financières	150	-	36'577	16'001	52'728
Comptes de régularisation	1'002	245	12'287	9	13'543
Participations	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	21'538	-	-	-	21'538
Valeurs immatérielles	420	-	-	-	420
Autres actifs	48	43	-	65	156
Total des actifs bilantaires	483'412	221'529	123'100	110'996	939'037
Prétentions à la livraison découlant d'opérations au comptant, à terme et en options sur devises	32'130	207'829	172'427	37'285	449'671
Total des actifs	515'542	429'358	295'527	148'281	1'388'708
Passifs	CHF	EUR	USD	Autres	Total
Engagements envers les banques	6'785	41'548	14'519	5'441	68'293
Engagement résultant des dépôts de la clientèle	100'010	315'507	220'436	116'788	752'741
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	5'410	-	-	64	5'474
Engagements résultant des autres instruments financiers évalués à la juste valeur	-	21'957	-	-	21'957
Comptes de régularisation	7'494	12	1'049	22	8'577
Autres passifs	896	14	1'241	-	2'151
Provisions	1'879	-	-	-	1'879
Capital social	50'000	-	-	-	50'000
Réserves issues du capital	11'772	-	-	-	11'772
Réserves issues du bénéfice	8'841	-	-	-	8'841
Bénéfice reporté	2'049	-	-	-	2'049
Résultat de la période	5'303	-	-	-	5'303
Total des passifs bilantaires	200'439	379'038	237'245	122'315	939'037
Engagements à la livraison découlant d'opérations au comptant, à terme et en options sur devises	322'331	49'897	53'103	26'026	451'357
Total des passifs	522'770	428'935	290'348	148'341	1'390'394
Position nette par devise	(7'228)	423	5'179	(60)	(1'686)

Annexe aux comptes annuels (suite)

4. Informations relatives aux opérations hors bilan

4.1 Répartition et commentaires des créances et engagements conditionnels (en milliers de francs suisses)

	31.12.2020	31.12.2019
Engagements de couverture de crédit et similaires	9'297	9'018
Total des engagements conditionnels	9'297	9'018
Créances éventuelles découlant de reports de pertes fiscales non activées ¹	1'624	2'366
Total des créances éventuelles	1'624	2'366

Les engagements conditionnels recouvrent les garanties émises pour le compte de la clientèle et sont couverts majoritairement par des nantissemens d'avoirs de clients (voir annexe 3.1).

¹⁾ Le taux d'imposition utilisé est de 13.99% pour 2020 (13.99% pour 2019).

4.2 Répartition des opérations fiduciaires (en milliers de francs suisses)

	31.12.2020	31.12.2019
Placements fiduciaires auprès de sociétés tierces	253'938	358'055
Total des opérations fiduciaires	253'938	358'055

4.3 Répartition des avoirs administrés et présentation de leur évolution (en milliers de francs suisses)

Répartition des avoirs administrés	31.12.2020	31.12.2019
Avoirs détenus par des instruments de placement collectifs sous gestion propre	-	3'919
Avoirs sous mandat de gestion	547'708	544'739
Autres avoirs administrés	1'922'409	2'018'227
Total des avoirs administrés (y.c. prises en compte doubles)	2'470'117	2'566'885
- dont prises en compte doubles	-	3'057

Les avoirs administrés comprennent tous les avoirs de la clientèle ayant un caractère de placement en dépôt auprès de la Banque évalués au 31.12.2020 ainsi que les avoirs de la clientèle déposés auprès de banques tierces mais administrés par la Banque. Les avoirs sous mandat de gestion comprennent les avoirs de la clientèle pour lesquels les décisions de placement sont prises par la Banque. Les autres avoirs administrés sont ceux pour lesquels les décisions de placement sont prises par le client. Les instruments de placement collectifs sous gestion propre et commercialisés dans un autre secteur sont pris en compte deux fois étant donné que chaque unité fournit des prestations à la clientèle et génère un revenu.

Présentation de l'évolution des avoirs administrés (en milliers de francs suisses)	31.12.2020	31.12.2019
Total des avoirs administrés initiaux (y.c. prises en compte double)	2'566'884	2'736'975
+/- Apports nets d'argent frais / retraits nets	(62'606)	(89'607)
+/- Evolution des cours, intérêts, dividendes et évolution de change	(30'243)	(214'801)
+/- Autres effets	(3'919)	(5) 134'317
Total des avoirs administrés finaux (y.c. prises en compte doubles)	2'470'117	2'566'884

La Banque détermine le montant net d'argent frais en se basant sur les apports et retraits de fonds de la clientèle. Le produit des intérêts et des dividendes dégagés par les avoirs administrés n'est pas considéré comme un apport d'argent frais. Le montant net d'argent frais s'entend hors variations liées au marché et aux cours de change et ne comprend ni les frais, ni les commissions ou intérêts débités.

⁽⁵⁾ A la date de la fusion avec sa filiale A.M.&C. Finance SA, les avoirs administrés par cette dernière sont valorisés à hauteur de KCHF 134'317 et sont montrés dans les « Autres effets » au 30.06.2019. Toutes les variations postérieures à cette date sont ventilées au même titre que les autres avoirs administrés de la Banque.

Annexe aux comptes annuels (suite)

5. Informations relatives aux comptes de résultats

5.1 Répartition du résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur (en milliers de francs suisses)

	2020	2019
Répartition selon les secteurs d'activités		
Opérations de négoce pour le compte de la clientèle	2'828	3'130
Opérations de négoce pour compte propre	(2'132)	478
Opérations de négoce de l'activité "Structured Finance"	623	3'772
Opérations de négoce de l'activité "Bond Trading"	485	315
Total du résultat des opérations de négoce	1'804	7'695
Résultat provenant de l'utilisation de l'option de la juste valeur		
Résultat de négoce provenant des:	2020	2019
Titres de participation	1'012	3'218
Devises	545	5'138
Instruments de taux	247	(661)
Matières premières / métaux précieux	-	-
Total du résultat des opérations de négoce	1'804	7'695
- dont provenant de l'option de la juste valeur	527	688
- dont provenant de l'option de la juste valeur sur les actifs	(274)	(1'376)
- dont provenant de l'option de la juste valeur sur les engagements	801	2'064

5.2 Indication d'un produit de refinancement significatif dans la rubrique « Produits des intérêts et des escomptes » ainsi que des intérêts négatifs significatifs (en milliers de francs suisses)

Produits de refinancement significatifs dans la rubrique « Produits des intérêts et des escomptes »

Le produit des intérêts et des escomptes n'est pas crédité de coûts de refinancement des opérations de négoce.

	2020	2019
Intérêts négatifs significatifs		
Intérêts négatifs concernant les opérations actives (réduction du produit des intérêts et des escomptes)	(856)	(522)
Intérêts négatifs concernant les opérations passives (réduction des charges d'intérêts)	1'917	1'660

5.3 Répartition des charges de personnel (en milliers de francs suisses)

	2020	2019
Appointements (jetons de présence et indemnités fixés aux organes de la banque, appointements et allocations supplémentaires)	18'452	19'019
Prestations sociales	1'722	1'297
Contributions au fonds de prévoyance en faveur du personnel	1'643	1'827
Assurances pour le personnel	266	336
Frais de formation professionnelle	28	58
Autres charges de personnel	383	472
Total des charges de personnel	22'494	23'009

Annexe aux comptes annuels (suite)

5.4 Répartition des autres charges d'exploitation (en milliers de francs suisses)

	2020	2019
Coût des locaux	1'200	1'558
Charges relatives à la technique de l'information et de la communication	6'558	7'783
Charges relatives aux véhicules, aux machines, au mobilier et aux autres installations ainsi qu'au leasing opérationnel	177	210
Honoraires professionnels	1'945	1'706
Honoraires des sociétés d'audit	466	459
- dont pour les prestations en matière d'audit financier et d'audit prudentiel	466	459
- dont pour d'autres prestations de service	-	-
Frais de voyage et représentation	164	491
Impôts indirects	600	542
Autres charges d'exploitation	765	(1) 804
Total des autres charges d'exploitation	11'875	13'553

⁽¹⁾ Au 31.12.2019, KCHF 88 ont été reclassés dans les « Autres charges d'exploitation » afin de se conformer à la présentation des comptes de l'exercice 2020.

5.5 Commentaires des pertes significatives, des produits et charges extraordinaires ainsi que des dissolutions significatives de réserves latentes, de réserves pour risques bancaires généraux et de corrections de valeurs et provisions libérées (en milliers de francs suisses)

Pertes significatives

La Banque n'a comptabilisé aucune perte significative sur l'exercice sous revue.

Produits extraordinaires

En février 2021, BCC a finalisé la vente de la participation minoritaire qu'elle détenait encore dans Private Investment Bank Limited (Bahamas). Cette opération, qui a généré un bénéfice extraordinaire, a été conclue avec effet au 31 décembre 2020, de sorte que cette participation ne figure plus dans les livres de la Banque à cette date.

Charges extraordinaires

La Banque n'a comptabilisé aucune charge extraordinaire lors de l'exercice sous revue.

Dissolutions significatives de réserves latentes

Il n'y a pas eu de dissolutions de réserves latentes lors de l'exercice sous revue.

Réserves pour risques bancaires généraux

La Banque n'a pas de réserve pour risque bancaires généraux.

Corrections de valeur et provisions libérées

Les variations des provisions et autres corrections de valeurs significatives figurent dans le tableau présentant les correctifs de valeurs et provisions (annexe 3.12)

5.6 Indication et motivation des réévaluations de participations et d'immobilisations corporelles au plus à hauteur de la valeur d'acquisition

La Banque n'a procédé à aucune réévaluation de ses participations ou d'immobilisations corporelles au cours de l'exercice 2020 (2019: néant).

Annexe aux comptes annuels (suite)

5.7 Présentations des impôts courants et latents, avec indication du taux d'imposition (en milliers de francs suisses)

	2020	2019
Charges relatives aux impôts courants sur le revenu et le capital	268	(1) 208
Total des impôts	268	(1) 208
Taux d'imposition moyen pondéré, sur la base du résultat opérationnel	n/a	n/a

⁽¹⁾ Au 31.12.2019, KCHF 88 ont été reclassés dans les « Autres charges d'exploitation » afin de se conformer à la présentation des comptes de l'exercice 2020.

L'impôt sur le capital se monte à KCHF 268 au 31.12.2020 (KCHF 208 au 31.12.2019).

La Banque n'a pas procédé au calcul du taux d'imposition moyen 2020 et 2019 car elle dispose de pertes reportées fiscalement déductibles pour un montant de CHF 11.6 millions à la fin de l'exercice 2020 (2019: CHF 16.9 millions) avant utilisation relative au résultat de l'exercice en cours.

Rapport de l'Organe de révision à l'Assemblée générale de Banque Cramer et C^{ie} SA, Genève

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Banque Cramer & C^{ie} SA, comprenant le bilan, le compte de résultat, l'état des capitaux propres et l'annexe (pages 9 à 38 du Rapport Annuel) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

KPMG SA

Nicolas Moser
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Romain Tranchant
Expert-réviseur agréé

Genève, le 29 avril 2021

Exigence de publication liées aux fonds propres et à la liquidité

Chiffres-clés essentiels réglementaires (KM1) (en milliers de francs suisses)	31.12.2020	31.12.2019
Fonds propres pris en compte		
Fonds propres de base durs (CET1)	71'002	67'341
Fonds propres de base (T1)	71'002	67'341
Fonds propres totaux	74'182	70'307
Positions pondérées en fonction des risques (RWA)		
RWA	362'170	305'321
Exigences minimales des fonds propres	28'974	24'426
Ratios de fonds propres basés sur les risques (en % des RWA)		
Ratio CET1	19.61%	22.06%
Ratio de fonds propres de base	19.60%	22.06%
Ratio de fonds propres globaux	20.48%	23.03%
Exigences en volants en CET1 (en % des RWA)		
Volant des fonds propres selon standard minimal de Bâle (2.5% dès 2019)	2.50%	2.50%
Ensemble des exigences de volants selon le standard minimal de Bâle, en qualité CET1	2.50%	2.50%
CET1 disponible afin de couvrir les exigences en volants selon le standard minimal de Bâle (après déduction du CET1 affecté à la couverture des exigences minimales et cas échéant à la couverture des exigences TLAC)	12.48%	15.01%
Ratios-cibles des fonds propres selon l'annexe 8 de l'OFR (en % des RWA)		
Volant des fonds propres selon l'annexe 8 OFR	2.50%	2.50%
Volant anticycliques (art. 44 et 44a OFR)	0.63%	0.41%
Ratio-cible CET1 selon l'annexe 8 de l'OFR majoré par les volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR	7.63%	7.41%
Ratio-cible T1 selon l'annexe 8 de l'OFR majoré par les volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR	9.13%	8.91%
Ratio-cible global selon l'annexe 8 de l'OFR majoré par les volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR	11.13%	10.91%
Ratio de levier		
Engagement global	803'918	709'056
Ratio de levier Bâle III (fonds propres de base en % de l'engagement global)	8.83%	9.50%
Ratio de liquidités (LCR)		
Numérateur du LCR: somme des actifs liquides de haute qualité	179'462	135'554
Somme des entrée de trésorerie	252'773	163'632
Somme des sorties de trésorerie	277'989	190'658
Dénominateur du LCR: somme nette des sorties de trésorerie	25'216	27'026
Ratio de liquidité, LCR (en %)	258.23%	284.39%
Ratio de financement (NSFR)		
Refinancement disponible stable	618'418	484'306
Refinancement stable nécessaire	355'342	293'776
Ratio de financement, NSFR (en %)	174.03%	164.86%

Exigence de publication liées aux fonds propres et à la liquidité (suite)

Aperçu des positions pondérées par le risque (OV1) (en milliers de francs suisses)

Positions pondérées par le risque	Approche	RWA		Fonds propres minimaux
		31.12.2020	31.12.2019	31.12.2020
Risques de crédit	Standard	263'783	197'266	19'380
Risques de marché	Standard	15'473	14'158	1'238
Risques opérationnels	Indicateur de base	82'914	89'073	6'633
Montants en-dessous des seuils pertinents pour la déduction (montant soumis à pondération de 250%)		-	4'824	-
Total		362'170	305'321	27'251

L'augmentation des positions pondérées en fonction des risques s'explique principalement par une augmentation du volume des crédits à la clientèle privée et commerciale.

Risques crédits

Le risque de crédit correspond au risque de pertes dû au non-respect, de la part d'une contrepartie, de ses obligations contractuelles de rembourser un prêt ou de s'acquitter de toute autre obligation financière préétablie.

La Banque dispose, au travers de diverses directives et procédures, d'un concept élaboré de gestion des risques de contreparties, de règlement et de risques-pays.

Risque de crédit envers la clientèle

Les crédits consentis à la clientèle privée sont en principe couverts par des actifs dûment nantis (crédits lombard). Ces risques de crédit peuvent comprendre les prêts et avances en compte courant ainsi que les risques découlant de garanties et de transactions sur les dérivés sur changes, titres et autres instruments financiers.

Les portefeuilles nantis font l'objet d'une analyse individuelle par le département des risques et crédit, et un taux d'avance est assigné à chaque position en fonction du type d'instrument, du rating éventuel, de la liquidité ainsi que de la diversification des investissements. Les actifs sont évalués quotidiennement au prix du marché. La surveillance et la gestion quotidienne des avances sont effectuées au travers de seuils de sécurité (appels de marges complémentaires et réalisation des gages).

La Banque est active dans l'activité de « Structured Finance ». Cette activité consiste à développer et implémenter des investissements complexes « tailor made » pour des clients institutionnels et des clients privés fortunés. Ces opérations incluent généralement des crédits majoritairement garantis.

Dans le cadre de son activité de gestion de patrimoine, la Banque consent des prêts hypothécaires sur des biens immobiliers situés en Suisse, ainsi que des avances couvertes partiellement ou entièrement par le nantissement de gages immobiliers. Pour ces gages, une estimation du bien est systématiquement obtenue par un expert indépendant et un taux d'avance prudent est retenu. Une revue est faite tous les 5 ou 10 ans sur les immeubles d'habitation et tous les 3 ou 5 ans sur les autres immeubles en fonction du taux d'avance par rapport à la valeur vénale.

Compte tenu des marges requises en matière d'octroi de crédits lombard ainsi que des différents seuils de sécurité fixés, le risque de défaillance sur cette catégorie de crédit est faible. Pour les crédits octroyés en blanc ou sur la base d'actifs moins liquides, une avance sera considérée comme non performante dès lors que l'échéance d'un paiement (intérêts et/ou remboursement partiel ou total du prêt) est dépassée depuis plus de 90 jours. S'il est peu vraisemblable que le débiteur puisse faire face à ses obligations, la créance devient alors compromise. Dans ces situations, une provision spécifique sera constituée au cas par cas sur décision de la Direction Générale et/ou du Comité ALM/CCR et compte tenu d'une évaluation circonstanciée des éventuels gages. Les intérêts sont considérés comme étant en souffrance lorsque la limite de crédit accordée est dépassée depuis plus de 90 jours. Dès cet instant, ils ne sont plus crédités au compte de résultat.

Exigence de publication liées aux fonds propres et à la liquidité (suite)

Risque de crédit envers les contreparties professionnelles et risque pays

Les risques de crédit envers les professionnels ne sont contractés que vis-à-vis de contreparties dont la solvabilité est irréprochable. La délimitation du risque s'effectue moyennant un système de limites approprié et flexible, adapté aux catégories de produits et de contreparties ainsi qu'aux périodes de règlement. L'attribution des limites s'appuie sur la solvabilité des contreparties individuelles et sur un modèle dynamique basé sur les spreads CDS, les ratings et autres facteurs de marché.

L'exposition de la Banque au risque pays est calculée, pour tous les produits, sur la base de l'équivalent-crédit. La surveillance et la gestion continue des risques de contreparties et de pays pour les activités de marché et de trésorerie sont gérées de manière centralisée au moyen d'un système en temps réel.

Segmentation du risque de crédit par régions géographiques (CRB) (en milliers de francs suisses)

Bilan / Créances	Suisse	Europe	Amérique du Nord	Reste du Monde	Total
Liquidités	143'607	1'411	74	-	145'092
Créances sur les banques	200'696	12'482	16'348	34	229'560
Créances sur la clientèle	101'487	87'188	24'885	43'323	256'883
Créances hypothécaires	203'727	805	600	584	205'716
Opérations de négoce	-	1	4	-	5
Immobilisations financières	150	36'577	-	-	36'727
Comptes de régularisation	12'469	449	99	33	13'050
Immobilisations corporelles	21'538	-	-	-	21'538
Autres actifs	86	-	-	-	86
Total	683'760	138'913	42'010	43'974	908'657
Hors Bilan					
Engagements conditionnels	7'422	700	77	1'097	9'296
Engagements irrévocables	12'774	-	-	-	12'774
Total	20'196	700	77	1'097	22'070
Total de la période de référence	703'956	139'613	42'087	45'071	930'727
Créances en souffrance					
dont créances en souffrance;					
mais pas compromises					
Créances compromises	1'628	4'346	240	629	6'843
dont créances compromises					
"non échues"					
Corrections de valeur	705	421	-	33	1'159
pour des positions	705	421	-	33	1'159
compromises	572	421	-	30	1'023

Exigence de publication liées aux fonds propres et à la liquidité (suite)

Segmentation du risque de crédit par branches (CRB) (en milliers de francs suisses)

Bilan / Créances	Gouvernements centraux et Banques centrales	Institutions	Banques et Négociants	Entreprises	Retail	Titres de participation	Autres expositions	Total
Liquidités	142'716	-	-	-	-	-	2'376	145'092
Créances sur les banques	-	81'946	147'613	-	-	-	-	229'559
Créances sur la clientèle	12'924	93	1'518	180'979	61'370	-	-	256'884
Créances hypothécaires	20	-	348	54'096	151'252	-	-	205'716
Opérations de négoces	-	-	-	-	-	4	1	5
Immobilisations financières	8'108	10'349	14'551	3'568	-	150	-	36'726
Comptes de régularisation	88	102	134	639	145	-	11'943	13'051
Immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	-	21'538	21'538
Autres actifs	-	-	-	18	-	-	68	86
Total	163'856	92'490	164'164	239'300	212'767	154	35'926	908'657
Hors Bilan								
Engagements conditionnels	-	-	-	5'384	3'912	-	-	9'296
Engagements irrévocables	-	1'328	-	11'446	-	-	-	12'774
Total	-	1'328	-	16'830	3'912	-	-	22'070
Total de la période de référence	163'856	93'818	164'164	256'130	216'679	154	35'926	930'727
Créances en souffrance dont créances en souffrance ; mais pas compromises	-	13	5	5'592	1'233	-	-	6'843
Créances compromises dont créances compromises "non échues"	-	-	-	448	710	-	-	1'158
Corrections de valeur pour des positions compromises	-	-	-	444	579	-	-	1'023

Exigence de publication liées aux fonds propres et à la liquidité (suite)

Segmentation du risque de crédit par échéance (CRB) (en milliers de francs suisses)

Bilan / Crédits	A vue	Déconçable	D'ici 3 mois	Entre	Entre	Après	Immobilisé	Total
				3 mois et 12 mois	12 mois et 5 ans			
Liquidités	145'092	-	-	-	-	-	-	145'092
Crédits sur les banques	202'518	-	27'041	-	-	-	-	229'559
Crédits sur la clientèle	67	45'522	124'784	54'061	32'450	-	-	256'884
Crédits hypothécaires	-	2'065	77'165	45'836	71'954	8'696	-	205'716
Opérations de négoces	4	-	-	-	-	-	-	4
Immobilisations financières	150	-	3'531	7'916	25'129	-	-	36'726
Comptes de régularisation	12'393	-	489	170	-	-	-	13'052
Immobilisations corporelles	21'538	-	-	-	-	-	-	21'538
Autres actifs	86	-	-	-	-	-	-	86
Total	381'848	47'587	233'010	107'983	129'533	8'696	-	908'657
Hors Bilan								
Engagements conditionnels	-	6'046	47	-	2'530	673	-	9'296
Engagements irrévocables	11'446	-	-	1'328	-	-	-	12'774
Total	11'446	6'046	47	1'328	2'530	673	-	22'070
Total de la période de référence	393'294	53'633	233'057	109'311	132'063	9'369	-	930'727
Crédits en souffrance dont crédits en souffrance ; mais pas compromises	-	6'844	-	-	-	-	-	6'844
Crédits compromis dont crédits compromis "non échues"	-	6'844	-	-	-	-	-	6'844
Crédits compromis dont crédits compromis "non échues"	1'158	-	-	-	-	-	-	1'158
Corrections de valeur pour des positions compromises	1'158	-	-	-	-	-	-	1'158
Corrections de valeur pour des positions compromises	1'023	-	-	-	-	-	-	1'023

Exigence de publication liées aux fonds propres et à la liquidité (suite)

Risques de crédit - qualité de crédit des actifs (CR1) (en milliers de francs suisses)

Qualité de crédit des actifs	Valeurs comptables brutes des:		
	Positions en défaut	Positions pas en défaut	Corrections de valeur/amortissements
			Valeurs nettes
Créances (sans les titres de dette)	1'158	692'013	1'023
Titres de dette	-	36'577	-
Expositions hors bilan	-	22'070	-
Total	1'158	750'660	1'023
			750'795

Les positions en défaut de KCHF 1'158 sont provisionnées à hauteur de KCHF 1'023, correspondant à un taux de provisionnement moyen de 89%. Ces corrections de valeur sont calculées au niveau de chaque crédit compromis en tenant compte de la valeur de liquidation des sûretés et des caractéristiques de la contrepartie

Risques de crédit - changements dans les portefeuilles de créances et de titres de dette en défaut (CR2) (en milliers de francs suisses)

Changements dans les portefeuilles de créances et de titres de dette en défaut	2020
Créances et titres de dette en défaut, au 31.12.2019	1'272
Créances et titres de dette tombés en défaut depuis la fin de la période précédente	37
Positions retirées du statut "en défaut"	(151)
Montant amortis	-
Autres changements	-
Créances et titres de dette en défaut, au 31 décembre 2020	1'158

Risques de crédit - aperçu des techniques d'atténuation du risque (CR3) (en milliers de francs suisses)

Aperçu des techniques d'atténuation du risque	Positions sans couverture/ valeurs comptables	Positions couvertes par des sûretés: montant effectivement couvert	Positions couvertes par des garanties financières ou des dérivés de crédit: montant effectivement couvert
Créances (y.c. les titres de dette)	250'349	393'772	84'614
Opérations hors bilan	14'153	7'917	-
Total - dont en défaut	264'502	401'689	84'614
	<i>1'005</i>	<i>153</i>	

Exigence de publication liées aux fonds propres et à la liquidité (suite)

Risques de crédit-positions par catégories de positions et pondérations-risque selon l'approche standard (CR5)
 (en milliers de francs suisses)

Catégories de positions/pondérations-risque	0%	20%	35%	50%	75%	100%	150%	Autres	Total des positions soumises au risque de crédit
Gouvernements centraux et banques centrales	148'155	2'757	-	-	-	-	-	-	150'912
Banques et négociants en valeurs mobilières	-	162'443	-	25	-	1	-	-	162'469
Collectivités de droit public et banques multilatérales de développement	33	93'029	-	-	-	-	-	-	93'062
Entreprises	-	3'584	-	-	-	87'670	-	-	94'254
Retail	-	-	81'984	-	10'103	80'718	-	-	172'805
Titres de participation	-	-	-	-	-	-	154	-	154
Autres positions	2'376	-	-	-	-	33'549	-	1	35'926
Total	150'564	261'813	81'984	25	10'103	201'938	154	1	706'582
Dont créances couvertes par gage immobilier	-	-	81'984	-	987	100'951	-	-	183'823
Dont créances en souffrance	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Risques de crédit de contrepartie - positions selon les catégories de positions et les pondérations-risque selon l'approche standard (CCR3)
 (en milliers de francs suisses)

Catégories de positions/pondérations-risque	20%	50%	100%	Total des positions soumises au risque de crédit
Gouvernements centraux et banques centrales	-	-	-	-
Banques et négociants en valeurs mobilières	1'478	6'025	-	7'503
Collectivités de droit public et banques multilatérales de développement	1'756	-	-	1'756
Entreprises	-	-	940	940
Retail	-	-	326	326
Titres de participation	-	-	-	-
Autres positions	-	-	-	-
Total	3'234	6'025	1'266	10'525

Exigence de publication liées aux fonds propres et à la liquidité (suite)

Risques de taux: informations quantitatives sur la structure des positions et la redéfinition des taux (IRRBBAA1) (en milliers de francs suisses)

			Délais moyens de redéfinition des taux (en année)				Délai maximal de redéfinition des taux (en années) pour les positions avec définition modélisée (non prédéterminées) de la date de redéfinition des taux		
			Total	Dont en CHF	Dont en autres devises(*)	Total	Dont en CHF	Total	Dont en CHF
			Date de redéfinition du taux défini			Date de redéfinition du taux non défini			
Créances sur les banques	27'014	-	27'014	-	-	1	-	-	-
Créances sur la clientèle	220'337	45'047	175'069	-	-	-	-	-	-
Prêts hypothécaires indexés sur le marché monétaire	110'979	110'979	-	-	-	-	-	-	-
Prêts hypothécaires à taux fixe	97'512	97'512	-	-	-	7	7	-	-
Immobilisations financières	37'272	-	37'272	-	-	4	-	-	-
Créances résultant de dérivés de taux d'intérêt	349'508	43'076	283'043	-	-	-	-	-	-
Autres engagements	21'957	-	21'957	-	-	-	-	-	-
Engagements résultant de dérivés de taux	351'985	333'973	18'012	1	-	1	-	-	-
Créances sur les banques	164'891	25'449	121'322	-	-	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	49'138	35'018	14'108	-	-	-	-	-	-
Créances hypothécaires variables	2'065	2'065	-	-	-	1	1	-	-
Engagements à vue sous forme de compte privés et de comptes courants	699'073	100'010	558'749	-	-	-	-	-	-
Autres engagements	65'656	5'286	58'941	-	-	-	-	-	-
Engagements résultant des dépôts de la clientèle, dénonçables, mais pas transférables	1'231	-	1'331	1	-	-	-	-	-
Total	2'198'718	798'415	1'316'818						

(*) Devises significatives représentant plus de 10% des valeurs patrimoniale ou des engagements de la somme du bilan.

Risques de taux: informations quantitatives sur la valeur économique et la valeur de rendement (IRRBB1) (en milliers de francs suisses)

	EVE (fluctuation de la valeur économique)		NII (fluctuation de la marge nette d'intérêt)	
	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2020	31.12.2019
Scénario (i) déplacement parallèle vers le haut	(6'751)	(7'085)	(2'671)	(2'816)
Scénario (ii) déplacement parallèle vers le bas	7'272	7'349	2'632	2'769
Scénario (iii) «pentification de la courbe»	(791)	(391)	-	-
Scénario (iv) «aplatissement de la courbe»	(434)	(959)	-	-
Scénario (v) hausse des taux à court terme	(2'628)	(3'125)	-	-
Scénario (vi) baisse des taux à court terme	2'712	3'294	-	-
Maximum	6'751	7'049	2'671	2'816
			31.12.2020	30.09.2019
Fonds propres de base (Tier 1)			71'002	67'341

Exigence de publication liées aux fonds propres et à la liquidité (suite)

Risques de taux: informations quantitatives sur la valeur économique et la valeur de rendement (IRRBB1) (suite)

Description générale des hypothèses-clés et des paramètres-clés de la modélisation utilisés pour calculer EVE et NII

Hypothèses et paramètres pour les calculs réglementaires (tableau IRRBB1)

Les calculs présentés dans le tableau IRRBB1 respectent les normes fixées par la FINMA dans la Circ.-FINMA 2016/1 « Publication - banques ». Les 6 scénarios de taux calculés sont donnés dans la Circ.-FINMA 2019/2 « Risque de taux - banques ». Les paragraphes suivants décrivent plus précisément les hypothèses et paramètres-clé de la modélisation utilisés pour les calculs des fluctuations de la valeur économique des fonds propres Δ EVE (Economic Value of Equity) et de la marge nette d'intérêts Δ NII (Net Interest Income) dans cette approche réglementaire.

Calcul de la fluctuation de la valeur économique (Δ EVE)

Pour les opérations à taux fixes, les flux de trésorerie provenant du stock sont déterminés par le taux d'intérêt de chaque opération. Afin de maintenir une charge de calculs acceptable, les opérations à taux fixe sont agrégées sur des périodes de temps mensuelles à la date moyenne.

Les positions du bilan sans maturité définie sont intégrées aux calculs des indicateurs statiques au moyen de modèles de réplication. La courbe de taux utilisée pour l'actualisation des flux dans le calcul de la valeur économique est composée des taux CHF-Saron (USD SOFR, EUR ESTER, GBP SONIA) jusqu'à 12 mois et des taux swaps au-delà de 12 mois. Ceci est valable pour toutes les monnaies.

Calcul de la fluctuation de la marge nette d'intérêts (Δ NII)

Pour le renouvellement des opérations à taux fixes, les opérations échues sont renouvelées sur différentes durées. Les proportions de chaque durée sont déterminées sur la base des observations des choix de la clientèle des trois mois précédents.

Pour les opérations à taux fixes, les flux de trésorerie provenant de la production nouvelle sont déterminés par le taux d'intérêt de la nouvelle opération construit selon la règle suivante :

- Taux de marché pour la durée de l'opération + BCC refinancing Rate qui inclut le coût de la liquidité + Marge client.
- Taux de marché : basé sur la courbe simulée (Libor et IRS-mid) selon le scénario de taux.
- Coût de la liquidité : surcoût par durée représentant le coût de refinancement de la Banque sur les marchés, taux CHF-Saron (USD SOFR, EUR ESTER, GBP SONIA) jusqu'à 12 mois et des taux swaps au-delà de 12 mois.
- Marge client : déterminée selon les observations récentes et les anticipations futures en fonction des objectifs des métiers et de l'évolution de la pression concurrentielle.

Monnaies étrangères

Le bilan est principalement composé d'opérations en CHF. Les monnaies étrangères principales sont l'EUR, USD et GBP.

Risque de taux d'intérêt: objectifs et normes pour la gestion du risque de taux du portefeuille de banque (IRRBBAA)

Stratégie et instance dirigeante

Conformément aux Circulaires FINMA 2019/2 Risques de Taux et 2016/1, la Banque dispose d'un concept cadre de gestion des risques applicable aux risques de taux. L'instance dirigeante responsable de la surveillance du risque de taux est le Conseil d'Administration qui détermine les principes de gestion du risque de liquidité ainsi que le profil cible de risque.

Définition du risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est défini comme le risque de perte suite à une modification des taux d'intérêt. La Banque est exposée à ce risque lorsque ses revenus et les valeurs économiques de ses actifs, de ses passifs et de ses positions hors bilan présentent des sensibilités divergentes face à des modifications de taux d'intérêt. L'impact de la survenance de ce risque est une baisse des revenus et de la valeur économique de la Banque.

Tolérance au risque

L'appétence au risque de taux d'intérêts est faible. La Banque limite son exposition aux taux d'intérêt. Elle s'assure que la composition du Comité ALM-CCR soit adéquate, avec une majorité de membres indépendants du Front. Le Comité ALM-CCR se réunit aussi souvent que les affaires le requièrent et dispose de l'indépendance et des pouvoirs nécessaires pour assumer ses devoirs et responsabilités.

Système interne de mesure des risques de taux

Sur base mensuelle, la Banque calcule l'exposition aux risques de taux d'intérêt. Au 31.12.2020, le calcul du capital économique (« ERC ») présentait une utilisation de CHF 6.8 millions. Le profil cible de risque est également exprimé via des limites internes portant sur le niveau du LCR, ANL, et d'autres indicateurs d'analyse de la structure de bilan. Le niveau de ces limites est revu annuellement.

Exigence de publication liées aux fonds propres et à la liquidité (suite)

Risque de taux d'intérêt: objectifs et normes pour la gestion du risque de taux du portefeuille de banque (IRRBBAA) (suite)

Système interne de mesure des risques de taux (suite)

A fin décembre 2020, la Banque a appliqué les 6 scénarios IRBB standardisés de choc de taux d'intérêt conformément aux prescriptions de la circulaire 2016/01 « Publication - banques »:

- Déplacement parallèle vers le haut
- Déplacement parallèle vers le bas
- Scénario standard « pentification de la courbe »
- Scénario standard « aplatissement de la courbe »
- Scénario standard « hausse des taux courts »
- Scénario standard « baisse des taux courts »

Pour chacun des scénarios la Banque a mesuré la variation de la valeur actuelle économique des fonds propres. Aucun résultat ne présente un niveau de risque inapproprié, à savoir un impact égal ou supérieur à 15% de capital de base en moins.

La Banque a également mesuré l'impact des scénarios sur les charges et produits d'intérêt.

Reporting

Le résultat des stress tests ANL est présenté mensuellement au Comité ALM-CCR ainsi qu'au Comité exécutif et trimestriellement au Conseil d'administration qui représente l'instance dirigeante responsable de la surveillance du risque de taux.

Les résultats des stress tests réglementaires IRRBB sont discutés en comité ALM-CCR.

Le modèle d'affaires de la Banque, la structure de la clientèle et des produits ainsi que l'environnement de marché ne nécessitent en l'état pas une surveillance plus étendue du risque de taux d'intérêt.

Risque de liquidité

Stratégie et procédures

Le Conseil d'administration détermine les principes de gestion du risque de liquidité ainsi que le profil de risque cible. Le profil de risque est expérimenté via des limites internes portant sur le niveau du LCR et d'autres indicateurs d'analyse de la structure de bilan. Le niveau de ces limites est revu annuellement.

Le Département Gestion des Risques est en charge de la gestion opérationnelle et centralisée du risque de liquidité: la Trésorerie gère au quotidien la position de liquidité de la Banque. La Trésorerie est le département responsable des opérations de replacement / refinancement :

- La Gestion des Risques propose à l'ALM/CCR les opérations de pilotage de la structure du bilan (réalisation d'emprunts à plus d'un an, souscriptions d'immobilisations financières) et produit le reporting Gestion des risques ;
- La Gestion des Risques est également en charge de la définition et du maintien des principes et modèles utilisés pour la gestion du risque de liquidité. Les principes et les modèles de gestion font l'objet d'une validation par l'ALM/CCR et le Conseil d'Administration ;

Le Département Finance et Controlling calcule le LCR sur une base trimestrielle pour le reporting à la BNS.

Evaluation du risque

Les indicateurs du risque de liquidité sont calculés selon l'approche statique, qui consiste à calculer les indicateurs de risque à une date donnée, elle permet d'évaluer le niveau de risque instantané et de suivre son évolution dans une perspective historique.

Les indicateurs de risque sont complétés par la réalisation de stress-tests qui quantifient l'impact de différents scénarios de crise sur la position de liquidité à un horizon de temps donné. L'analyse des résultats de ces stress-test sert de point de départ à la calibration des limites internes.

Structure du refinancement

La Banque se finance principalement via les fonds passifs apportés par la clientèle: 77% du total des passifs correspondent à des dépôts de la clientèle sous forme de dépôts à vue ou à terme. Les emprunts interbancaires en blanc représentent 10% du total des passifs. Le solde est constitué des fonds propres (10% du total des passifs) et des autres passifs (3% du total des passifs).

Exigence de publication liées aux fonds propres et à la liquidité (suite)

Ratio de liquidités à court terme (LCR)

Le LCR est une norme réglementaire internationale de liquidité définie par l'Accord de Bâle III et entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2015. Le LCR permet de s'assurer qu'une banque dispose de suffisamment de liquidité pour faire face à un stress de liquidité sur une période de 30 jours. Le LCR est calculé comme le ratio entre le montant des actifs liquides de haute qualité (HQLA) disponibles et le montant des sorties nettes de liquidité potentielles à un horizon de 30 jours. Les sorties nettes de liquidité potentielles résultent de la différence entre les sorties de liquidité (exemples: retraits sur les dépôts à vue, non-renouvellement des emprunts de maturité inférieure à 30 jours) et les entrées de liquidité (exemple: remboursement des créances de maturité inférieure à 30 jours) dans une situation de stress.

Pour la Banque la limite réglementaire pour le LCR est fixée à 100% pour l'année 2020. En moyenne, le LCR toutes devises confondues de la Banque s'est établi à 252% à la fin d'année 2020.

Les actifs liquides (HQLA) sont composés d'environ 82% d'avoirs sur le compte BNS. Le reste correspond principalement à des titres d'émetteurs notés AAA à AA- et éligibles aux opérations de refinancement de la BNS.

Les sorties sur les dépôts de la clientèle privée et commerciale représentent environ 92% du total des sorties de liquidité. Cette proportion reflète le fait que les dépôts de la clientèle constituent la principale source de refinancement donc de sorties potentielles en cas de crise de liquidité.

Les autres sorties de liquidité sont liées à la prise en compte de flux sortants sur:

- Les dérivés arrivant à échéance dans les 30 jours ainsi que sur les contrats de collatéralisation des dérivés (Credit Support Annex) via des appels de marge ;
- La part non tirée des facilités de crédits accordées à la clientèle ;
- Les engagements conditionnels (garanties).

Les prêts à la clientèle et aux banques arrivant à échéance dans les 30 jours représentent environ 99% des entrées de liquidité. Le reste des entrées de liquidités correspond essentiellement aux flux entrants des dérivés échéant dans les 30 jours.

Available Net Liquidity (ANL)

La Banque simule un stress test de liquidité « available net liquidity » ou ANL dans le cadre de ses scénarios de simulation de crise économique. Ce stress test de liquidité vise à mesurer l'impact d'un écoulement rapide des engagements au passif du bilan (ressource de liquidité) avec ceux de l'actif (emploi de liquidité) de la Banque sur une période d'observation de 90 jours.

La liquidité nette disponible pendant la période de survie des 90 premiers jours dépasse 100% à tout moment. BCC ne se retrouverait pas dans une impasse de liquidité au cours des 90 premiers jours de période de stress. Le ratio minimum de liquidité nette disponible (ANL) est de 120.1% à la fin de la période de 90 jours, ce qui est supérieur à la limite minimale requise de 100%.

En outre, la Banque devra couvrir ses financements à court terme en USD et en EUR par des opérations de change spot et FX forward en CHF/USD et en CHF/EUR. En raison de la forte liquidité de ces marchés des changes respectifs, la Banque suppose que cela est faisable, même dans un scénario de tensions.

Risques opérationnels

Stratégie et procédures

Le risque opérationnel correspond à la perte potentielle que la Banque est susceptible de subir suite à l'inadéquation ou la défaillance de procédures internes, de personnes, de systèmes d'information ou d'événements extérieurs. Par nature, la Banque est exposée de manière significative aux risques opérationnels. Afin de les contrôler et de les atténuer, le Groupe a défini son dispositif de gestion des risques opérationnels.

Exigence de publication liées aux fonds propres et à la liquidité (suite)

Structure et organisation

La Banque veille à disposer d'une organisation du contrôle interne respectant le principe de la séparation des fonctions entre le pouvoir d'exécution, d'autorisation, de contrôle et de comptabilisation. Le dispositif de gestion des risques comprend:

- Une organisation de contrôle interne en deux lignes de défense, y compris les compétences, les obligations de rendre compte et les lignes de reporting ;
- La définition des instruments d'identification au travers de KRI et de contrôles clés. ;
- Un reporting mensuel à la Direction générale et au Comité ALM/CCR sur les résultats du système de contrôle interne.
- Un reporting trimestriel au Conseil d'administration sur les KRI et sur les résultats du système de contrôle interne.

Le dispositif de contrôle interne est renforcé par une série de Directive qui complète le dispositif de contrôle interne:

- Directive d'évaluation du risque opérationnel concernant le lancement ou l'exploitation de tous nouveaux produits, activités, processus et systèmes;
- Directive outsourcing y.c. la surveillance des prestataires.
- Directive sur la Cyber sécurité.
- Directive sur la gestion des données CID.
- Directives plan de continuité et disaster recovery plan.

Evaluation du risque

La priorité de la Banque est d'assurer la pérennité de sa culture de la gestion des risques à tous les échelons de l'entreprise en maintenant une indépendance et une efficacité de notre processus d'examen et de surveillance des risques.

La Banque maintient ainsi un niveau qualitatif élevé quant aux ressources humaines, et aux systèmes et infrastructures informatiques, tout comme il veille à la promotion d'une culture en matière de gestion des risques.

Cette approche permet de mieux informer ses lignes de services et leur responsable afin d'assurer une uniformité à l'échelle de la Banque, mais également de perfectionner sans cesse notre gestion des risques en fonction de l'évolution des activités.

La Banque utilise la méthode de l'indicateur de base pour les calculs des exigences de fonds propres relatif au risque opérationnel.

Genève (siège)
Avenue de Miremont 22
1206 Genève
T +41 58 218 60 00

Lugano
Riva Antonio Caccia
1 6900 Lugano
T +41 58 218 68 68

Zürich
Sihlstrasse 24
8001 Zurich
T +41 58 218 69 11

www.banquecramer.ch
info@banquecramer.ch

Banque Cramer & C^{ie} SA
Genève | Lugano | Zürich
www.banquecramer.ch